

06

Fêtes et spectacles à Valençay au temps des princes d'Espagne (1808-1815)

Deuxième partie — Annexes

Hervé Audéon – CNRS (IReMus, Paris)

Anne Gérardot – Chercheuse associée

En prélude

Les Cahiers de Valençay ont pour vocation de publier des travaux de recherche inédits sur l'histoire du château et de ses propriétaires. Cette collection a l'ambition d'allier exigence scientifique, volonté de partage et transmission des savoirs. Les chercheurs, érudits et étudiants qui participent à cette aventure s'engagent à la libre diffusion de leurs travaux.

Les résultats de ces recherches permettent d'enrichir les connaissances relatives au domaine de Valençay; ils constituent également une précieuse matière première qui nourrira tant la nécessaire création artistique que l'expérience patrimoniale et touristique du lieu.

Sylvie Giroux

directrice du château de Valençay

Anne Gérardot

archiviste paléographe,
conservatrice en chef du patrimoine

Annexes

1. Pièces justificatives

Règles d'édition : l'orthographe des originaux a été respectée ; les abréviations sont développées ; les ajouts figurent entre crochets. Les mentions hors-teneur et les références administratives figurant le cas échéant en tête des documents n'ont pas été édités. Les passages rayés ne sont édités, dans les deux parties de l'article, que lorsqu'ils apportent des éléments complémentaires.

1/ LETTRE DE TALLEYRAND A NAPOLEON (1808)

Archives nationales, AF IV/1680. — Lettre de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord à Napoléon I^{er}, Paris, 13 mai [1808].

Sire,

Après avoir reçu la lettre que Votre Majesté a daigné m'écrire le 9 de ce mois, mon premier soin a été d'appeler le directeur des travaux à Compiègne. On m'avoit d'abord assuré qu'ils seroient terminés le 1^{er} juin. Mais en ayant ensuite conféré avec tout son monde, il m'a fait dire que quoiqu'on redoublât d'efforts et qu'on ne perdît pas un moment, il était impossible que tout fût prêt avant le dix ou le douze. La chapelle est en retard. M. de Montmorency que j'ai fait partir pour Compiègne m'a dressé le rapport ci-joint. Il doit envoyer jour par jour à M. le grand maréchal l'état des travaux.

J'ai vu une grande partie des membres du corps diplomatique et leur ai dit ce que Votre Majesté m'avait prescrit de leur dire. Les événements de Bayonne ont excité l'admiration. Il n'y a à cet égard qu'un sentiment. Les événements de Madrid y ont mêlé une sorte d'impression de terreur que j'ai pu remarquer chez les ministres mêmes des cours les plus amies. Dans le public ces événements ont fait aussi une impression vive et profonde. Tout ce qui revient de la légation de Russie prouveroit qu'à Saint-Petersbourg on est bien décidé à ne point se mêler des affaires du Midi. Et à cet égard les propos sont bons.

Presqu'aussitôt après la lettre de Votre Majesté, les ordres qu'elle m'a fait adresser par M. le grand maréchal me sont parvenus et la lettre du 9 mai par laquelle Votre Majesté les confirme en les modifiant. Je répondrai par tous mes soins à la confiance dont elle m'honore.

Madame de Talleyrand est partie dès hier au soir pour donner de premiers ordres à Valençay. Le château est abondamment pourvu de cuisiniers, de vaisselle, de linge de toute espèce. Les princes y auront tous les plaisirs que peut permettre la saison qui est ingrate. Je leur donnerai la messe tous les jours, un parc pour se promener, une forêt très bien percée, mais où il y a très peu de gibier, des chevaux, des repas multipliés et de la musique. Il n'y a point de théâtre et d'ailleurs, il serait plus que difficile de trouver des acteurs. Il y aura d'ailleurs assez de femmes pour que les princes puissent danser si cela les amuse.

Sur le premier avis de M. le grand maréchal, je prévient l'inspecteur de la gendarmerie de tenir au complet la brigade de Valençay, l'invitant à avoir quelques postes aux environs, et à donner aux gendarmes l'ordre de veiller attentivement, sans en avoir trop l'air.

Je vais m'informer aussi du préfet que l'on me dit être à Paris de ce que peut fournir la garde départementale. Si elle fournit ce qui est nécessaire je ne ferai point usage de la lettre de Votre Majesté pour le général Waltka, cent hommes de la garde de Votre Majesté feroient, ce me semble, l'éclat que Votre Majesté veut éviter. D'ailleurs, ces hommes étant à pied seraient peu utiles pour la sûreté et paraîtroient peut-être n'être pas seulement une garde d'honneur.

Je partirai dimanche pour Valençay, j'y serai certainement lundi : j'y passerai le nombre de jours que Votre Majesté m'a prescrit.

Je supplie Votre Majesté de recevoir l'assurance du profond respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté impériale et royale, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet.

13 may Paris

[signé] Charles Maurice prince de Bénévent

¹ L'édition de L. Lecestre, reprise par G. Lacour-Gayet (voir note 44 de la première partie) et la plupart des historiens postérieurs, indique « jeunesse » et non « femmes ». Il s'agit cependant d'une erreur de lecture.

2/ TROUPES DE SAINT-PHAL, VALSAIN, CLAIRVILLE (1806-1809)

2.1 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du maire de Châteauroux au préfet de l'Indre, avec tableau joint de la troupe dirigée par M. Saint-Phal, Châteauroux, 10 novembre 1806.

À Monsieur le préfet du département de l'Indre.

Monsieur le préfet.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après les renseignements que vous me demandez sur la composition de la troupe de comédiens sous la direction du sieur Saint Phal.

Je pense, Monsieur le préfet, qu'il n'y [a] point d'inconvénients à accorder à ce directeur le privilège qu'il réclame.

Je suis avec respect / Monsieur le Préfet / Votre très humble et très obéissant serviteur

Le maire [signé] Grillon-Villeclair

Noms des artistes et leur genre.

Les sieurs	
Lemaire	1 ^{er} rôle et jeune 1 ^{er} de la comédie, [1 ^{er}] amoureux du vaudeville et de [l'opéra.]
Saint Phal	pour les comiques de la comédie, de [l'opéra] et du vaudeville.
Victor	pour les derniers rôles et basse taille [de] l'opéra et vaudeville.
Dejean Leroy	financier et père noble de la comédie.
Martin	père non chantant de l'opéra, du [vaudeville] et grand de la comédie.
Constant	accessoir[e] du vaudeville et de la comédie.
Mourat	maître de musique.
Mesdames	
Martin	1 ^{er} rôle de la comédie, de l'opéra et du vaudeville.
Dejean Leroy	jeune 1 ^{re} et 1 ^{er} rôle de comédie [?]
Victor	soubrette 2 ^{me} amoureuse d'opéra et de [?]
Henry Tribon	caractère dans la comédie et [?] duègnes de l'opéra et du vaudeville
Ninette Victor	ingénuité de la comédie et du vaudeville.

La troupe occupera les villes de Moulins, Nevers et Bourges. Elle jouera la comédie et l'opéra et sera composée de manière à mériter les suffrages du public.

La ville de Moulins peut soutenir une troupe quatre mois c'est-à-dire un mois d'été et trois mois d'hiver.

La ville de Nevers deux mois d'été.

La ville de Bourges trois mois.

Et celle de Châteauroux deux mois.

Total onze mois. Un mois de l'année étant employé pour les voyages à faire d'une ville à l'autre.

Certifié conforme à la lettre du sieur Saint Phal.

Le maire [signé] Grillon Villeclair

2.2 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre de Louis Valsain, directeur de spectacle ambulante, au préfet de l'Indre, Le Blanc, 3 novembre 1806.

À Monsieur le préfet de l'Indre.

Monsieur,

Louis Valsain vous expose que depuis 7 à huit ans il exerce la profession de directeur de spectacle ambulante dans les départemens de l'Indre, de la Vienne, de la Haute-Vienne, et des Deux-Sèvres; que d'après l'article 8 du décret impérial du 8 juin 1806, aucune troupe ambulante, ne pouvant subsister sans l'autorisation des ministres de l'Intérieur et de la Police, l'exposant vous prie, Monsieur le préfet, de vouloir bien pour lui solliciter cette autorisation. Les applaudissemens que l'indulgence des habitans des départemens ci-dessus désignés lui a prodigués, lui donnent une nouvelle confiance, et le déterminent à continuer l'exercice de son art dans ces mêmes départemens.

Au Blanc le 3 novembre 1806 [signé] Louis Valsain.

2.3 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. – Lettre du sous-préfet du Blanc au préfet de l'Indre, 10 novembre 1806.

A Monsieur le préfet de l'Indre.

Monsieur,

M. Valsain directeur d'une troupe ambulante de comédie natif de Paris, est âgé d'environ 43 ans. Il paraît qu'il a représenté pendant 15 ans comme directeur préposé dans les villes de Bayonne, Toulouse, Bordeaux et à Bastia en Corse. Il exerce depuis 7 à 8 ans son art, en qualité de directeur, dans les départements du Cher, de l'Indre, de la Vienne, de la Haute-Vienne et des Deux-Sèvres. Sa troupe est composée de sa femme âgée de 40 ans, de ses trois filles âgées de 18, 16 et 12 ans, de son fils âgé de 10 ans; d'un étranger, nommé M. Dabrin, âgé de 40 ans, natif de Montaubant, de son épouse âgée de 23 ans, l'un et l'autre comédiens depuis 5 à 6 ans, et d'un jeune homme, appelé M. Desroris, âgé de 20 ans, Parisien ci-devant attaché au Théâtre des Jeunes Elèves. Ce jeune homme a satisfait à la loi sur la conscription et a été réformé à défaut de taille.

Les pièces que cette troupe joue, sont dans les genres tragique, dramatique, comique et opéra vaudeville, et sont toutes approuvées par le gouvernement. Elle s'engage à séjourner dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les autres villes du département où elle pourra être appelée, 4 mois de l'année et plus longtemps si ses intérêts le permettent.

Je vous donne, Monsieur, ces renseignements pour satisfaire à votre lettre du 6 de ce mois.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect [signé] Gastebois.

2.4 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre de Nicolaïe Clairville, directeur du 12^e arrondissement théâtral, [au préfet de l'Indre], avec le tableau de ses troupes, Bourges, 7 mai 1808.

Bourges ce 7 mai 1808

Monsieur,

Conformément à l'article premier du brevet de Son Excellence le ministre de l'Intérieur, qui m'accorde le douzième Arrondissement théâtral; je vous doit le tableau de mes troupes qui sont sous ma direction. J'aurais eu l'honneur de vous le faire parvenir plutôt, si je n'avais attendu ainsi que tous les directeurs brevetés, le renouvellement de l'année théâtrale pour la formation de mes troupes; je m'empresse de mettre sous vos yeux le nom des artistes qui se trouvent sous mon administration.

Je suis avec le plus profond respect / Monsieur, / Votre très humble et très obéissant serviteur,

[signé] Nicolaïe Clairville

Tableau de la troupe de comédie

M. Nicolaïe Clairville, directeur	
M. Duprehaut, régisseur	
Acteurs	
M. Valny	premier rôle
M. Meriel	jeune premier
M. Martin	père noble
M. Brosse	financier
M. Saint-Amand	premier comique
M. Simonet	second comique
M. Pertuy	raisonneur
M. Saint-Alme	2 ^e jeune premier et 3 ^e amoureux
M. Michel	maître de musique du vaudeville
Actrices	
Mme Clairville	premier rôle
Mlle Valny	jeune première et ingénuité
Mlle d'Egreville	jeune première et ingénuité
Mme Saint-Amand	mère noble et caractère
Mlle Fleury	soubrette
Mme Pertuy	second caractère
Mlle Manette	
Mlle Pauline Saint-Amand	
Souffleur	Mme Martin
La comédie joue aussi le vaudeville.	

Tableau de la troupe d'opéra.

M. Duprénion, administrateur, associé
M. Galbois, régisseur

Acteurs

M. Antoine	}	premières haute contre, Philippe
M. Lucien		
M. Thiphaine	}	secondes haute contre, Collins etc.
M. Defresne		
M. Pavier	}	premières basse taille
M. Saint-Leon		
M. Lefebure	}	secondes basse taille
M. Bizet		
M. Granger	}	Trials et Laruette
M. Edouard		
M. Florimond		grande utilité

Actrices

Mme Blainville	}	premières chanteuses
Mme Lucien		
Mme Roqueville	}	Dugazons
Mlle Raoul		
Mme Antoine	}	premières duègnes, mères nobles
Mme Pavier		
Mme Rouard		seconde duègne
Mme Florimond		grande utilité
M. Roqueville, maître de musique		

3/ TROUPE DE MARTIN A VALENÇAY (1809)

3.1 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre de Martin au préfet de l'Indre, Bourges, 21 avril 1809.

Monsieur

Chargé de desservir une portion du 12^e arrondissement théâtral dans lequel se trouve compris le département de l'Indre daignez me permettre de réclamer votre protection. Je me propose avec votre autorisation, Monsieur, que je réclame d'aller sous peut donner à Châteauroux avec ma troupe, actuellement à Bourges, quelques représentations dramatiques.

Les soins que nous apporterons à mériter les suffrages de vous Monsieur et de vos administrés seront, j'ose m'en flatter, couronnés de quelques succès.

J'ai l'honneur d'être / avec la considération la plus parfaite / Votre très respectueux serviteur
[signé] Martin / De la Seine / Régisseur du 12^e arrondissement théâtral

3.2 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du préfet de l'Indre au maire de Châteauroux, 10 juillet 1809.

À Monsieur le maire de Châteauroux.

Une troupe de comédiens a déjà donné, Monsieur, plusieurs représentations dans cette commune et vous ne m'avez donné aucun avis de son arrivée.

J'aime à croire que vous vous être assuré que tous les individus qui la composent sont pourvus de papiers en règle. Je vous invite à m'en donner la certitude et à me transmettre de suite des renseignements sur la conduite politique de chacun d'eux.

3.3 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre [du préfet de l'Indre] au sous-préfet d'Issoudun, Châteauroux, 10 juillet 1809.

À M. le sous-préfet d'Issoudun

Je suis étonné M., de ce que vous ne m'avez donné ni avis de l'arrivée dans votre ville de la troupe de comédiens sous la régie du sieur Martin de la Seine, ni renseignements sur leur séjour.

Je vous invite à réparer cet oubli en me faisant connaître de suite quelle a été la conduite politique des individus qui la composent pendant le temps qu'ils ont séjourné à Issoudun j'ai besoin de ces renseignements ~~pour leur accorder la permission qu'ils demandent de se rendre à Valancay.~~

3.4 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du maire de Châteauroux au préfet de l'Indre, Châteauroux, 10 juillet 1809.

À Monsieur le préfet de l'Indre, chevalier de la Légion d'honneur

La troupe de comédiens qui a donné ici quelques représentations, vient d'Issoudun et sûrement que M. le maire de cette ville vous aura assuré si leurs papiers sont en règle, je ne puis que vous le confirmer.

Quant à leur conduite politique elle ne m'est point encore assez connue, pour vous donner des renseignements à cet égard et je ne puis en acquiescer que lors qu'ils auront séjourné plus longtemps en cette ville et j'espère à l'avance qu'ils seront les mêmes que ceux que vous avez obtenu de M. le maire d'Issoudun, au surplus la police va faire son devoir pour ne vous rien laisser à désirer.

J'ai l'honneur d'être avec respect / Monsieur le préfet / votre très humble / et obéissant serviteur / [signé] Grillon Villeclair

3.5 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du préfet de l'Indre aux ministres de l'Intérieur et de la Police générale, [Châteauroux], 11 juillet 1809.

Monseigneur

J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que la troupe ambulante d'artistes dramatiques du 12^e arrondissement théâtral, sous la régie du sieur Martin (de la Seine), est en ce département. ~~Depuis environ un mois~~ elle a séjourné environ un mois à Issoudun, et en ce moment elle est en cette ville.

Aucun rapport désavantageux ne m'a été fait contre ces artistes.

3.6 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du sous-préfet d'Issoudun au préfet de l'Indre, Issoudun, 12 juillet 1809.

À Monsieur le préfet du département de l'Indre,

Monsieur le préfet,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du courant, je m'empresse de vous mander que je ne peux que vous rendre un bon témoignage de la conduite qu'à tenue pendant son séjour dans le chef-lieu de mon arrondissement, la troupe de comédiens sous la régie du sieur Martin de la Seine.

Les personnes chez lesquelles les individus qui la composent étaient logés n'ont eu qu'à se louer d'eux.

Cette troupe au surplus n'a donné que des pièces connues et qui se jouent habituellement sur les théâtres français et sur celui des Variétés.

Agrez je vous prie / Monsieur le préfet / l'assurance de mon respect.

[Signé] Lapparent

3.7 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du maire de Châteauroux au préfet de l'Indre, Châteauroux, 12 juillet 1809.

À Monsieur le préfet de l'Indre, chevalier de la Légion d'honneur

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que la troupe de comédiens qui a donné ici quelques représentations part demain pour Vallancay d'après les arrangemens pris avec M. le gouverneur du château.

J'ai l'honneur de vous adresser cy joint le signalement de chacun des individus qui compose la troupe ; je regrette infiniment de ne pouvoir vous donner aucuns renseignemens sur leur conduite politique ; mais je puis vous assurer que pendant leur séjour en cette ville, ils ne m'ont paru s'occuper que de leur existence matérielle.

J'ai l'honneur d'être avec respect / Monsieur le préfet / Votre très humble / et obéissant serviteur / [signé] Grillon Villeclair

3.8 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Tableau contenant les noms et prénoms des artistes dramatiques allant à Valençay, département de l'Indre, certifié sincère et véritable par le commissaire de police et visé par le maire de Châteauroux le 12 juillet 1809.

Numéro [du passeport]	Nom	Prénom	Qualité	Âge	Département	Commune de naissance
368	Bruillon	Jean Pierre	Artiste	19 ½	Seine	Vitri
369	Baudouin	Jacques Auguste	id	37	Héroult	Montpellier
370	Mathieu	Louis François	id	36	Seine	Paris
371	Noel	Charles	id	34	Rhône	Lyon
372	Lelong	Jacques Simon	id	16	Marne	Provins
373	Mossaut	Adélaïde Catherine	id	30	Seine	Paris
374	Fallet	Charlotte	Repasseuse	20	Pas-de-Calais	Jamer [Saint-Omer ?]
145	Anquetin	Joséphine	Artiste dramatique	25	Loire	Beauvais
146	Veuve Brouillon		Artiste dramatique	42 ½	Seine	Villejuive
147	Prevost né[e] Bellier	[Marie]	Artiste dramatique	43	Doubs	Neuveville
148	Casseneuve	Joseph Marie Jean	id	21	Seine	Paris
149	Mortier, femme Allard	Victoire Constance	id	25	Somme	Amiens
144	Fournier, femme Marchand	Marie Antoinette	id	24	Puy-de-Dôme	Clermont
143	Prevost	Jean Joseph	id	47	Seine	Paris
142	Marsy, et son épouse	Antoine Jacques	Artiste	62	Meuse	Buzy
141	Lucas, dit Dorval	Pierre	id	29	Seine-et-Oise	Versailles
150	Vatelle	Gabriel Mathieu	id	28	Meuse	Verdun

Nom	Prénom	Département où le passeport à été délivré	Commune	Date de passeport	Numéro du passeport	Lieu où ils vont	Nom du signataire	Date du visa	Nom du signataire
Bruillon	Jean Pierre	Seine-et-Oise	Versailles	6 avril	3186	Valençay	Petigni	12 juillet	homme de police
Baudouin	Jacques Auguste	Haute-Marne	Chaumont	28 novembre	146	id	le maire	id	id
Mathieu	Louis François	Vienne	Poitiers	28 mars	31	id	id	id	id
Noel	Charles	Loiret	Orléans	7 septembre	41	id	l'adjoint	id	id
Lelong	Jacques Simon	Seine-et-Marne	Provins	18 mars	170	id	le maire	id	id
Mossaut	Adélaïde Catherine	Loiret	Orléans	25 mars	97	id	l'adjoint	id	id
Fallet	Charlotte	Nord	Dunkerque	14 février	94	id	id	id	id
Anquetin	Joséphine	Indre	Châteauroux	12 juillet	145	id	le maire	id	id
Veuve Brouillon		[id]	[id]	[id]	146	id	id	id	id
Prevost né[e] Bellier	[Marie]	[id]	id	id	147	id	id	id	id
Casseneuve	Joseph Marie Jean	id	id	id	148	id	id	id	id
Mortier, femme Allard	Victoire Constance	id	id	id	149	id	id	id	id
Fournier, femme Marchand	Marie Antoinette	id	id	id	144	id	id	id	id
Prevost	Jean Joseph	id	id	id	143	id	id	id	id
Marsy, et son épouse	Antoine Jacques	id	id	id	142	id	id	id	id
Lucas, dit Dorval	Pierre	id	id	id	141	id	id	id	id
Vatelle	Gabriel Mathieu	id	id	id	150	id	id	id	id

Nom	Prénom	[taille]	cheveux	sourcils	yeux	nez	bouche	menton	front	visage	teint	barbe	marques distinctives
Bruillon	Jean Pierre	1,67	châtains	id	bruns	régulier	moyenne	rond	haut	ovale	coloré		
Baudouin	Jacques Auguste	1,7	noirs	id	id	petit	moyenne	relevé	élevé	ovale	brun		
Mathieu	Louis François	1,62	châtains	id	bleus	gros	moyenne	rond	moyen	plain	frais		
Noel	Charles	1,68	bruns	bruns	bleus	ordinaire	moyenne	rond	haut	ovale	ordinaire		
Lelong	Jacques Simon	1,77	châtains	châtains	bleus	court	moyenne	rond	bas	ovale	coloré		rousseur
Mossaut	Adélaïde Catherine	1,68	bruns	bruns	bruns	long	moyenne	rond	ordinaire	ovale	brun		
Fallet	Charlotte	1,55	châtains	châtains	bleus	petit	moyenne	rond	moyen	ovale	coloré		
Anquetin	Joséphine	1,57	noirs	bruns	bleus	gros	moyenne	rond	étroit	plein	coloré		
Veuve Brouillon		1,62	bruns	bruns	bleus	petit	moyenne	rond	étroit	ovale	pâle		marqué de petite vérole
Prevost né[e] Bellier	[Marie]	1,55	châtains	châtains	bruns	long	moyenne	rond	étroit	ovale	ordinaire		
Casseneuve	Joseph Marie Jean	1,76	bruns	bruns	bruns	gros	moyenne	rond	haut	long	blanc		
Mortier, femme Allard	Victoire Constance	1,56	châtains	châtains	gris bleus	moyen	moyenne	rond	rond	ovale	coloré	naissante	un petit signe à la joue droite
Fournier, femme Marchand	Marie Antoinette	1,58	châtains	châtains	bleus	bien fait aquilin	moyenne	rond	découvert	ovale	blanc		
Prevost	Jean Joseph	1,62	châtains	châtains	gris	moyen	moyenne	allongé	haut	ovale	ordinaire	châtaine	
Marsy	Antoine Jacques	1,62	perruque	bruns	bruns	gros	moyenne	rond	ordinaire	rond et plein	coloré	claire	
Lucas, dit Dorval	Pierre	1,7	châtains	châtains	gris	court	moyenne	rond	haut	ovale	coloré	châtaine	
Vatelle	Gabriel Mathieu	1,63	châtains	châtains	châtains	moyen	petite	rond	ordinaire	ovale	blanc coloré	brune	

3.9 / Archives de la commune de Valençay, 3 D 2. — Lettre du préfet de l'Indre au maire de Valençay, Châteauroux, 13 juillet 1809.

Il paraît, Monsieur, que la troupe ambulante de comédiens actuellement en cette ville se rend à Valençay pour jouer devant les princes espagnols, et qu'elle doit y séjourner un mois. La conduite et la moralité des artistes qui la composent ne me sont point connus, néanmoins aucun rapport défavorable ne m'a été fait jusqu'à ce jour contr'eux. Ils doivent être au nombre de 22 à 23. Cette réunion et le séjour qu'ils vont faire sous vos yeux nécessitent de votre part une surveillance active de votre part ; je la recommande particulièrement à votre attention et à votre zèle éclairé.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Pour le préfet absent le conseiller de préfecture.

[Signé] S. Fanard.

3.10 / Archives de la commune de Valençay, 4 D 1. — Lettre du maire de Valençay au préfet de l'Indre, 29 juillet 1809

Les comédiens venants de Châteauroux et qui sont en ce moment à Valençay se sont logés chez différents particuliers. Dans les premiers jours de leur arrivée ils ont déposé au secrétariat de la mairie leurs passeports. Je n'ai eu aucun rapport contr'eux. Ils paroissent très tranquilles.

3.11 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Rapport de préfecture relatif à la pétition de Martin, [Châteauroux, septembre 1809].

Spectacles.

Le sieur Martin régisseur de la troupe qui réside actuellement à Châteauroux vous prie d'écrire à Son Excellence le ministre de l'Intérieur à l'effet de le faire adjoindre au brevet accordé au sieur Clairville pour le 12^e arrondissement théâtral.

Le sieur Clairville a obtenu ce brevet : il a rempli les obligations qui lui étaient imposées en vous adressant l'état nominatif des acteurs de ses deux troupes et en vous indiquant l'époque et la durée de la résidence de ses troupes dans chaque lieu.

Le sieur Martin dit que le sieur Clairville a chargé de sa procuration le sieur Duprenion lequel l'a admis à partager le privilège du 12^e arrondissement. Aucune pièce ne justifie cette allégation. Et il est d'autant plus nécessaire de la prouver que l'article 6 du brevet accordé aux directeurs de troupes ambulantes est ainsi conçu. « Aucuns directeurs brevetés pour tel ou tel arrondissement ne pourra transmettre son privilège à aucun autre sans y avoir été formellement autorisé par le ministre de l'Intérieur. »

Suivant le sieur Martin le sieur Clairville n'a point cédé il a choisi un fondé de pouvoir mais ce fondé de pouvoir ne peut céder partie du privilège sans autorisation du ministre. Il faut donc que ce sieur Clairville sollicite du ministre l'autorisation de transmettre à tel ou tel et si le ministre vous consulte sur la capacité ou les moyens du sieur Martin vous donnerez alors votre avis.

[Sur un papier collé] Le sieur Martin convient lui-même que toutes ces transactions entre particuliers ont besoin de la sanction du ministre.

Mais qu'est-ce qui prouve même qu'elles existent [?]

Le sieur Martin demande à être adjoint sur le brevet du sieur Clairville mais ce dernier y consent-il [?]

On pense donc que les choses n'étant point en règle et le sieur Martin ne participant pas de son arrangement avec ce fondé de pouvoir du sieur Clairville il n'y a rien à faire.

3.12 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du préfet de l'Indre au ministre de l'Intérieur, Châteauroux, 21 septembre 1809.

Monseigneur

~~Le sieur Martin de la~~ Votre Excellence a accordé au sieur Nicolay Clairville l'autorisation ~~d'envoyer des troupes~~ le privilège du 12^e arrondissement théâtral, dont ce département fait partie ; le sieur Martin de la Seine, m'a présenté sa pétition ci-jointe, où il se dit cessionnaire du sieur Duprenion, directeur de spectacles à Moulins et fondé de pouvoirs du sieur Clairville : le sieur Martin sollicite d'être adjoint au sieur Clairville ; je dois rendre un témoignage avantageux de sa troupe et des soins qu'il prend pour satisfaire le public : on en est généralement content. Je ne sais, Monseigneur, si l'intention de Votre Excellence est d'accorder de semblables adjonctions ; je pense qu'il serait préférable de soumettre le sieur Clairville à user du privilège qui lui a été accordé

ou à y renoncer ; je ne crois pas que ce privilège soit une entreprise dont il ait pu traiter, surtout, sans l'autorisation de Votre Excellence. Si le sieur Clairville ne garde pas le privilège ou n'en exécute pas les conditions, je prie Votre Excellence de l'accorder au sieur Martin ou au moins l'autorisation d'exercer dans une partie du 12^e arrondissement théâtral, sans dépendre du sieur Clairville qui paraît ne considérer dans cette entreprise que le bénéfice de la concession qu'il a irrégulièrement faite.

J'ai l'honneur d'être etc. / Monseigneur / votre etc.

4/ TROUPE DE MARTIN A VALENÇAY (1810)

4.1 / Archives nationales, F^o 3543. — Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Indre, Paris, 3 février 1810.

[En marge :] Le sieur Martin est nommé directeur privilégié du douzième arrondissement théâtral, à la place du sieur Clairville.

Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai accordé au sieur Martin, entrepreneur de spectacles, à la place du sieur Clairville, le privilège du 12^e arrondissement pendant l'année théâtrale qui reste à courir jusqu'à l'extinction des privilèges, c'est-à-dire du mois d'avril 1810, au même mois 1811.

Vous voudrez bien, Monsieur, n'accorder qu'à ce directeur où à son fondé de pouvoir, la permission de jouer sur les théâtres de votre département.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

[signé] Montalivet

4.2 / Archives nationales, F^o 3543. — 16 février 1810, mouvement des étrangers et voyageurs en la commune de Valençay, du 11 au 14 février 1810.

noms des étrangers et voyageurs	prénoms	qualité	domicile habituel	dates de l'arrivée
Boucher	Louis Martin Marie	artiste dramatique	Paris	12 [février]
Vatelle	Gabriel Mathieu	idem	Verdun	idem
Matelin	Louis François	Id.	Poitiers	Id.
Fournier, femme Marchand	Marie Antoinette	Id.	Clermont	Id.
Marsy	Antoine Jacques	Id.	Fontainebleau	Id.
Caseneuve	Joseph Marie Jean	artiste dramatique	Fontainebleau	12 fév.
Massun	Adélaïde Catherine Marie	Id.	Paris	Id.
Veuve Brouillon		Id.	Versailles	Id.
Prevost	Jean Baptiste	Id.	Paris	Id.
Brouillon	Jean Pierre	Id.	Vitry	Id.
dame Prevost, [née] Bellier	Marie	Id.	Paris	Id.
Lucas, dit Dorval	Pierre	Id.	Versailles	Id.
dame Anquelin	Joséphine, épouse de Martin	Id.	Beauvais	Id.
Beaudoin	Jacques Auguste	Id.	Montpellier	Id.

4.3 / Archives nationales, F^o 3543. — 20 février 1810, Mouvement des étrangers et voyageurs en la commune de Valençay, du 14 au 18 février 1810.

noms des étrangers et voyageurs	prénoms	qualité	domicile habituel	dates de l'arrivée
Mortier [femme Allard]	Victoire Constance	artiste dramatique	Amiens	14 février

4.4 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre de Martin au préfet de l'Indre, Valençay, 23 février 1810.

Monsieur le baron

À votre recommandation j'ai été nommé par Son Excellence le ministre de l'Intérieur, privilégié du 12^e arrondissement théâtral dans lequel votre département se trouve compris, et ce en remplacement du sieur Clairville destitué. Un Monsieur Duprényon qui a déjà trafiqué de cet arrondissement et d'autres dont il s'est rendu l'adjudicataire a proposé au ministre de s'adjoindre à moi. Un pareil associé ne peut me convenir et je puis seul remplir les obligations qui me sont imposées. Vous avez daigné m'accorder votre protection j'en serai toujours digne. Je vous supplie de vouloir bien seconder les démarches de M. D[Jarberg qui dans ce moment écrit en ma faveur à Son Excellence pour l'engager à me maintenir seul dans le privilège du 12^e arrondissement.

J'ai l'honneur d'être / Monsieur le baron / Votre très obéissant serviteur

[signé] Martin de la Seine / régisseur du 12^e arrondissement

4.5 / Extrait du rapport de Berthémy au ministre Duroc, publié dans Paul d'Estrée, « Musique et prison (suite) », Le Ménestrel, 12 avril 1896, p. 116.

[...] C'était en ces temps douloureux où, pour le malheur de la France et pour la perte de son prestige, Napoléon avait imposé à l'Espagne son frère Joseph. Le maître du monde avait d'ailleurs trouvé plus de résistance dans le pays que chez ses légitimes possesseurs. Ceux-ci avaient rivalisé de bassesse pour plaire au conquérant, et le chef de leur maison, le roi Charles IV, avait abdiqué au profit de l'empereur. Néanmoins, tous ces princes espagnols embarrassaient fort Napoléon, qui ne se souciait guère de leur laisser courir le monde à la façon des rois que Voltaire fait défiler dans l'auberge de *Candide*. Aussi le tout-puissant empereur interna-t-il les infants d'Espagne à Valençay, dans le magnifique château que Talleyrand lui céda pour la circonstance. Ces princes étaient en réalité des détenus : ils étaient sous la surveillance d'un gouverneur qui devait rendre à qui de droit un compte exact de leurs faits et gestes. Nous avons retrouvé, dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, la correspondance très suggestive qui en résulta, et nous avons eu le regret de constater qu'elle n'était guère à l'honneur des prisonniers. Ceux-ci se plaignaient volontiers de leurs gardiens qu'ils ne trouvaient jamais assez respectueux, mais ils ne laissaient passer aucune occasion de faire leur cour au maître. Ils se consolaient assez gaiement de leur déchéance avec la musique : leur père, le roi Charles, ne leur en avait pas cependant inculqué le goût ; à vrai dire, il était un assez médiocre virtuose : alors que Duport, le célèbre violoncelliste, faisait avec lui de la musique de chambre, le roi Charles était toujours en avance de plusieurs mesures et ne voulait jamais en convenir. Les infants durent à leur séjour en France leur éducation musicale, et ils le reconnurent volontiers, comme l'écrivit à Duroc, le 1^{er} juin 1810, le commandant Berthemy, gouverneur de Valençay :

.... Le trente mai dernier, la troupe de comédiens dirigée par le sieur Martin a eu l'honneur de donner sa première représentation à Leurs Altesses Royales. Pendant la représentation de *Camille ou le Souterrain*, Son Altesse le prince Ferdinand me faisait l'honneur de me dire : « C'est la première fois que je vois l'opéra. Nous avons reçu une singulière éducation à Madrid ; on ne nous apprenait rien » (le tout en haussant les épaules). Leurs Altesses Royales aiment beaucoup le spectacle : la salle est construite dans l'Orangerie et les acteurs ne communiquent point avec le château...

Les infants prirent en effet un tel goût à ce genre de divertissement que le gouverneur, un vieux soldat, d'ailleurs peu sensible aux charmes de la musique, dut multiplier pour ses prisonniers ces distractions lyriques. C'est ainsi que le 15 août – jour de la Saint-Napoléon – il leur fit donner un grand concert. Le 25, à l'occasion de la fête de l'Impératrice, que les princes espagnols célébrèrent par des illuminations suivies de feu d'artifice, Berthemy fit jouer dans l'Orangerie *Aline, reine de Golconde* et *le Nouveau Don Quichotte*. [...]

4.6 / Chapitre I, « Les Princes Espagnols », dans *Mémoires de Fleury de la Comédie française, publiés par J. B. P. Lafitte. Première série, 1757-1789, Paris, Adolphe Delahays, 1847, p. [15]-18.*

Après la grande affaire de la renonciation à la couronne d'Espagne, les princes en disgrâce furent gardés à vue à Valençay, terre magnifique appartenant à M. Talleyrand, lequel, selon cette aimable habitude de complaisance qui est le fond de son caractère, avait prêté sa belle demeure à l'empereur pour en faire une prison dorée et de circonstance.

J'étais alors à ma campagne dans le Blaisois, près Ménars, j'eus la curiosité de voir comment étaient traités ces hôtes espagnols, je connaissais le gouverneur du château, M. Berthemi, et davantage le trésorier, M. Amaury, que j'avais reçu fréquemment chez moi. Me croyant à peu près sûr de mon fait, je partis pour Valençay, avec ma fille, mon Antigone à moi, mon bâton de vieillesse ; car ce marquis de Moncade (1), si leste devant le public, avait soixante ans et la goutte... en petit comité.

Valençay est un endroit délicieux, et M. de Talleyrand l'avait encore embelli par tout ce que le luxe peut inventer de plus recherché. Le parc est vaste, et la forêt qui l'entoure permet le plaisir de la chasse : les princes en jouirent quelque temps ; mais bientôt on le leur refusa, il y avait même certain endroit du parc où il ne leur était pas permis de se promener. Le jour où j'arrivai, j'eus un instant la pensée de retourner sur mes pas, tant ce lieu de plaisance avait l'air d'une ville de guerre.

De l'auberge où j'étais descendu, j'écrivis un mot à M. Berthemi pour me recommander à lui, et lui dire le vif désir que j'avais de voir les princes ; peu d'instans après je reçus une réponse toute flatteuse, et je me rendis au château, où l'accueil le plus favorable m'attendait. « Il faut rester ici jusqu'à demain, me dit l'aimable gouverneur ; vous aurez le temps de visiter le château et le parc ; les princes vont sortir pour aller à la promenade, vous les verrez de très-près, et vous viendrez ce soir au spectacle ; car pour les distraire on a fait un théâtre à l'orangerie ; les acteurs de la ville de Bourges viennent donner des représentations quand les princes témoignent le désir de les avoir. Ce soir on joue *Gulistan* et *le Tonnelier* ; vous serez placé comme vous devez l'être, et vous ne perdrez aucun des détails que vous voulez observer. Je voudrais pouvoir vous offrir l'hospitalité, mais mes ordres sont précis à ce sujet, et je ne pourrais même donner un lit à mon frère ; je n'ai pas besoin de vous dire que vous dînez aujourd'hui avec moi, et que vous y déjeûnez demain. » – Tout cela fut dit avec tant d'abandon, tant de grâce et de franchise, que j'acceptai avec plaisir.

Bientôt les princes passèrent dans la galerie. Ferdinand marchait le premier avec son oncle, qui me rappela Louis XVI ; mais malgré le sentiment qu'on éprouve à la vue des grandes infortunes, la figure du prince héréditaire ne me revint pas : ce teint olivâtre, ces yeux enfoncés, vifs il est vrai, mais exprimant la terreur, ce nez long, dominant sur le tout, donnaient à l'ensemble quelque chose qui inspirait moins l'intérêt que l'éloignement. Son frère était mieux que lui ; mais tous manquaient de noblesse, et il y avait dans leur attitude, dans leur marche, dans leur geste, je ne sais quelle exiguité lourde et quelle mesquinerie disgracieuse. Certes je ne cherchais point en eux des hommes se donnant des airs de héros dans l'adversité et se posant en victimes ; mais dans ma longue carrière j'ai vu que le malheur ne frappait personne sans imprimer une espèce de physionomie de grandeur, soit qu'il y eût courage, désespoir ou résignation ; chez ces princes, rien de cela. L'influence de Valençay agissait-elle sur eux ? Hôtes de M. de Talleyrand, dissimulaient-ils à cause de l'air du pays ?

Les princes étaient suivis du gouverneur, de M. Damezaga et autres personnes de sa suite. Du reste, on les traitait en rois ; tous les honneurs, toute l'étiquette possible ; formaient-ils un souhait, il était accompli. On allait au-devant de leurs volontés, on cherchait à deviner leurs désirs. Napoléon leur avait tout accordé... sauf la liberté et la patrie.

J'allai au spectacle le soir. Le prince apercevant une figure qui lui était inconnue, demanda au gouverneur qui j'étais. J'ignore quelle fut la réponse de M. Berthemi ; mais après quelques mots échangés entre eux, ce dernier s'étant éloigné, je vis Ferdinand fixer les yeux sur moi avec attention. On lui apporta des rafraîchissemens ; il fit fondre du sucre, je crois, et tout en tenant sa cuiller, son regard ne me quittait pas ; peu après il nous envoya de ces mêmes rafraîchissemens, et nous fit un geste de la main qui voulait être gracieux : je remerciai par une inclination de tête. Pour ce soir-là, tout fut fini.

Le lendemain matin j'assistai à la messe : je n'étais pas à plus de trois pas du prince héréditaire, un peu en arrière et à sa gauche ; il tournait doucement la tête, m'examinant ainsi par regards dérobés, et comme à la sourdine. Je pensais que peut-être la présence d'un comédien lui semblait bizarre dans un pareil lieu ; mais je me trompais : son regard, difficile à soutenir, n'exprimait pas l'étonnement. Je suivis un geste qui semblait m'être destiné. Tout en tenant son livre de prière, et chaque fois que ce prince tournait le feuillet, il frôlait la page en la faisant claquer, comme pour attirer mon attention puis, réunissant les doigts avec l'air de quelqu'un qui écrit, ses yeux me regardaient encore et m'interrogeaient : les mots, « n'avez-vous rien à me dire ? » semblaient errer sur ses lèvres. Il ne trouva nulle réponse sur les miennes, mais tout me fit présumer qu'il avait eu un instant la pensée que j'étais peut-être un émissaire chargé pour lui de quelque dépêche ; car, ainsi qu'on va le voir, il était question en ce moment de le faire évader.

Outre la raison que les goutteux ne sont bien que chez eux, les pensées que ma présence faisait naître chez les princes me gênaient : il n'était pas humain de laisser entrer dans le cœur des pauvres prisonniers des espérances auxquelles je savais par moi-même qu'il était bien cruel de renoncer : dans tous les cas la prudence nous disait de retourner chez nous. Nous primes congé, merciâmes M. Berthemi, et, revenus à la maison, l'air de mon petit domaine nous sembla meilleur à respirer.

(1) Personnage de *l'École des bourgeois*, jouée par Fleury avec une grande supériorité.

5/ TROUPE DE MARTIN (1811)

5.1 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre de Martin au préfet de l'Indre, avec l'état de ses deux troupes, Bourges, 23 juin 1811.

À Monsieur le préfet de l'Indre / Chevalier de Pont, Baron de Gouard

Monsieur

En vertu de l'article premier du règlement de Son Excellence le ministre de l'Intérieur du 25 avril 1806, j'ai l'honneur de vous transmettre le tableau de mes deux troupes pour la présente année théâtrale.

J'ai l'honneur d'être avec considération / Monsieur le préfet / Votre très humble et obéissant serviteur

[signé] Martin de la Seine

Etat des deux troupes / Sous la direction de M. Martin de la Seine / 12^e arrondissement

MM. Thuillier
Martin
Prudhomme
Prudhomme fils aîné
Prudhomme fils cadet
Desgrizelles
Desgrizelles fils
Saint-Julien
Pastel
Sannieres
Mmes Thuillier
Clémence Thuillier
Castel
Angélique Castel
Adrienne Castel
Desgrizelles
Célicourt
Marchand
MM. Garçin père, régisseur
Théophile Garçin
Prosper Garçin
Carlowitz
Mmes d'Hautefeuille-Prévost
Garçin mère
Garçin fille aînée
Garçin cadette
Fagalde

5.2 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du préfet de l'Indre au ministre de l'Intérieur, Châteauroux, 9 [ou 19] novembre 1811.

À Son Excellence Monseigneur le ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire

Par la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 3 février 1810 [voir 5.1] elle m'a informé qu'elle avait accordé au sieur Martin, entrepreneur de spectacles, le privilège du 12^e arrondissement pendant l'année théâtrale qui est expirée au mois d'avril 1811 : je la prie de me faire connaître si elle a ultérieurement disposé de ce privilège.

Je profite de cette circonstance pour soumettre à Votre Excellence quelques questions sur cette matière.

1° Suivant le règlement L'entrepreneur auquel le privilège est accordé peut-il, non pas transmettre son privilège, l'article 6 du décret additionnel de Votre Excellence le défend, mais peut-il autoriser des troupes qui ne sont point à lui, de jouer temporairement dans telle ou telle ville de l'arrondissement [?]

2° le droit de l'entrepreneur auquel le privilège d'un arrondissement a été accordé ne s'étend-il que sur les villes désignées dans le tableau joint au règlement de Votre Excellence [?] Ce tableau n'indique pour le département de l'Indre, que la ville de Châteauroux: les autres villes du département peuvent-elles recevoir d'autres troupes que celles de l'entrepreneur auquel le privilège de l'arrondissement a été accordé [?]

3° En ce cas, à qui appartient le droit d'autoriser d'autres troupes ambulantes que celles de l'entrepreneur à jouer dans ces villes: les maires peuvent-ils accorder cette autorisation [?] Je pense que ce droit ne peut être exercé que par les préfets.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien répondre à ces questions afin que je puisse tracer aux maires des villes du département, une règle de conduite à cet égard.

5.3 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Indre, 28 novembre 1811.

A Monsieur le baron de Grouard (Prouveur), / Préfet du département de l'Indre.

Monsieur le baron, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me priez de prononcer sur plusieurs questions qui concernent les spectacles de votre département.

Voici la réponse que je crois devoir vous adresser sur ces questions, d'après les principes qui ont été établis par mes prédécesseurs.

1°. Les directeurs de troupes ambulantes de comédiens, dont le privilège expiroit au mois d'avril dernier, ont été autorisés à continuer de l'exercer jusqu'à la fin de la présente année théâtrale. Le sieur Martin, directeur breveté du 12^e arrondissement théâtral, est en conséquence chargé, jusqu'à cette époque, de l'administration des spectacles de cet arrondissement; et c'est une disposition dont il auroit dû vous instruire depuis longtemps.

2°. Le directeur breveté d'un arrondissement théâtral peut, sous sa responsabilité, permettre à une autre troupe que la sienne de donner des représentations dans son arrondissement; mais il doit en prévenir les autorités, et, dans tous les cas, il est toujours tenu de leur faire connoître les époques auxquelles sa troupe ou celles qu'il autorise à jouer doivent se rendre dans telle ou telle ville de l'arrondissement.

3°. Le directeur breveté d'un arrondissement théâtral, ayant obtenu son privilège pour tous les spectacles de cet arrondissement, il se trouve seul autorisé à exploiter les théâtres de toutes les villes qui en font partie, quoiqu'elles ne soient pas toutes indiquées sur le tableau des arrondissemens.

Au reste, Monsieur, lorsqu'un entrepreneur privilégié ne remplit pas exactement ses obligations, et que des villes de son arrondissement se trouvent, par sa faute, manquer de spectacles, MM. les préfets des départemens où ces villes sont situées peuvent, pour parer à cet inconvénient, prendre provisoirement les mesures qu'ils jugeront convenables, et je m'empresserai toujours de donner mon approbation à celles qui me paroîtront commandées par des motifs d'utilité publique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

[Signé] Montalivet

6/ TROUPES DE MARTIN ET RÉPERTOIRES (1812)

6.1 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Lettre du préfet de l'Indre au ministre de l'Intérieur, Châteauroux, 14 janvier 1813 [extrait].

[...]

Le directeur du 12^e arrondissement théâtral, dont le département fait partie, est le sieur Martin (de la Seine). On est assez content de son service; il a trois troupes, une dramatique, une lyrique et une lyrique auxiliaire.

Le tableau de la composition de ces troupes est ci-joint ; il indique le nombre et les noms des acteurs qui les composent et leur emploi [P. J. 6.2].

[...]

Les répertoires de ces trois troupes sont ci-joints [P. J. 6.3-5]. J'ai marqué d'un astérisque celles des pièces représentées dans ce département qui ont été le plus goûtées et je veillerai à ce qu'il ne soit ajouté aucune pièce à ce répertoire sans autorisation, conformément aux dispositions de la circulaire de Votre Excellence.

[...]

6.2 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — État des troupes du 12^e arrondissement théâtral, Moulins, 23 décembre 1812.

12^e arrondissement théâtral / État des troupes / sous la direction de M. Martin de la Seine

Dramatique

René	1 ^{er} rôle
Marsy	1 ^{er} comique
Roche	3 ^e rôle
Mme Roche	jeune première
René	caractère
Lacroix	1 ^{er} rôle

2^e cadre

Tony	jeune premier
Quintre	3 ^e amoureux
Théry	2 ^e comique
Mme Guidelot	soubrette
Olivier	ingénuité
Saint-Amand	mère noble
M. Berti	père noble
Matelin	financier

3^e cadre

Roche fils	utilité
Mme Quintre	3 ^e amoureuse
Jenny	souffleuse

Lyrique

Bonhomme	1 ^e haute contre
Desplasse	basse taille noble
Delahourde	basse taille comique
Mme Voizel	1 ^e chanteuse
Bonhomme	mère Dugazon
Angélique Duperche	Dugazon

2^e cadre

Grandfond	2 ^e haute contre
Houdouart	Colin
Vennirelan	Laruelle
Mme Duperche	2 ^e duègne
Marchand	3 ^e chanteuse

3^e cadre

Dol	Trial, renvoyé
Désormes	utilité
Désormes fils	accessoire
Dupuis-Sanière fils	maître de musique et fort violon
Linsel-Péguchet	souffleur

Lyrique auxilliaire

Garcin	maître de musique
Théophile Garcin	basse taille
Prosper Garcin	haute contre et Trial
Bouvarel	Laruelle
Mme Garcin jeune	Dugazon
Guérin	mère Dugazon
Bouvarelle	jeune Dugazon

2^e cadre

Bouvarel fils	Colin
Garcin cadette	chanteuse à roulades

3^e cadre, enfants

Guérin fils	utilité
2 demoiselles Garcin	accessoire

Moulins 23 décembre 1812

[signé] Martin de la Seine, directeur du 12^e arrondissement théâtral

6.3 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Répertoire de la troupe des artistes lyriques du 12^e arrondissement théâtral, Moulins, 23 décembre 1812.

Répertoire des artistes lyriques / sous la direction de M. Martin de la Seine, présentement à Moulins

12^e arrondissement théâtral

Blaise et Babet	Sargines	Le Comte d'Albert
* Paul et Virginie	Jeanne d'Arc	* Le Sourd
Camille	Les Confidences	Euphrosine et Coradin
La Caravane	Ils sont sauvés	Jean de Paris
Les Deux Tuteurs	La Jambe de bois	Joseph Léopold
Le Major Palmer	Le Prisonnier	Jean de Passy
Joseph	L'Exil de Rochester	Zoraïme et Zulnar
La Caverne	* Adolphe et Clara	Vol au vent
Les 2 Avarres	Florian	Anacréon
La Mélomanie	Céipe à Colonne	Hamlet
Les petits Savoyards	Aline	Venceslas
Le Grand-Père	* Ma Tante Aurore	Raoul barbe bleue
Gulnare	Alexis et Justine	* L'Épreuve villageoise
* Les Maris garçons	Othello	Azémia
L'Irato	Les souliers mordorés	Maison isolée
* La Femme de 20 ans	La Belle Allemande	La Fausse Magie
Raoul de Créqui	L'Emprunt secret	Sophie de Moncar
Le Droit du seigneur	La Jeune Femme colère	L'Auteur dans son ménage
L'Habitant de la	Le Mariage extravagant	* Les Prétendus
Guadeloupe	Le Chevalier d'Eon	L'Opéra comique
Zaire	Bayard page	Nina
Le Maréchal	Helena	Boniface Pointu
* Ambroise	Le Déserteur	La Prisonnière
La Jolie Fiancée	Les 2 Edmond	Le Bouffe et le tailleur
* Les Fausses infidélités	Richard Cœur de Lion	Le Tableau portant
Jeannot	Gulistan	Roméo
Romanowski	Les Visitandines	Philoctète
La Matrimonio-musica	Le Traité nul	La veuve du Malabar
[sic]	Alexis	Mahomet
Le Ministre anglais	* Maison à vendre	Adélaïde du Guesclin
Lodoiska	Une heure de mariage	Lully et Quinault
* Les 2 Journées	Philippe et Georgette	Le Petit Matelot
M. Deschalumaux	Le Médecin turc	Le Sabot
Fanchon la vieilleuse	Le Califfe de Bagdad	La Mouche du coche
Une folie	L'Ogresse	L'Auberge
* Monténero (Le château de)	Le Sultan du Havre	
	Cendrillon	

Moulins 23 décembre 1812

[signé] Martin de la Seine directeur du 12^e arrondissement théâtral

6.4 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Répertoire de la troupe de comédie du 12^e arrondissement théâtral, Moulins, 2 janvier 1813.

12^e arrondissement théâtral

Répertoire de la troupe de comédie / sous la direction de M. Martin de la Seine

Le Dissipateur	* Les Etourdis	Le Mensonge excusable
L'Avocat	Les Francs Juges	* Eugénie
* Tartuffe	La Pièce qui n'en est pas une	Les Femmes
* Les 2 Gendres	Le Juif errant	La Bataille d'Ivri
La Belle au bois dormant	Fanchon la vieilleuse à Lyon	Gaston et Bayard
* Les 2 Frères	Mahomet	La Danse interrompue
* Les Plaideurs	Le Château du diable	Le Jugement de Dieu
La Jeune Femme colère	Les 2 Pages	Les Francs-maçons
Boniface Pointu	* Lundi, mardi et mercredi	La Banqueroute du savetier
Les 3 Sultanes	Les Ruines de Babilonne	Geneviève de Brabant
Le Souper de famille	Le Passage du Mont Saint-Bernard	L'Enfant prodigue
Le Billet de logement	Athalie	La Tête de bronze
Le Pèlerin blanc	Le Roi de Cocagne	Les Femmes soldats
Ricco	* Dumolet	Le Volage
* Fénelon	Les Bourgeois campagnards	La Servante de qualité
Le Château de Pierre Ensisé	La Forteresse du Danube	* La Partie de chasse de Henri 4
La Femme innocente etc.	Fanchon la vieilleuse	Le Petit Poucet
L'Honnête Criminel	Ils sont sauvés	Clémence et Waldémar
Le Procureur arbitre	La Nouvelle Cendrillon	La Femme à 2 maris
L'Amour diable	Le Chaperon rouge	* La Petite ville
Jean de Paris	Les Amours de Bayard	Les Folies amoureuses
Cartouche	* L'Habitant de la Guadeloupe	* Le Dépit amoureux
L'Ogresse	* Madame de Sévigné	Le Jugement de Salomon
Les Châteaux en Espagne	* Le Tartuffe de mœurs	L'Hermitte du Mont Pausilippe
Alzire	* La Mort d'Henri 4	* La Mère coupable
Cadet Roussel barbier	Le Déguisement amoureux	La Fête du grand mogul
* Le Joueur	Le Médecin malgré lui	Les Filles à marier
La Fausse Agnès	* L'Assemblée de famille	La Veuve du malade
* L'Abbé de l'Épée	Le Mariage de Figaro	Tekeli
Le Festin de Pierre	Bruis et Palaprat	Les Jeux d'amour
L'Amant auteur et valet	* Les Templiers	La Prise de Moscou
Les Frères à l'épreuve	La Femme jalouse	Le Chat botté
* Guerre ouverte	La Barbier de Séville	Robinson Crusoé
La Cloison	Le Devoir et la nature	Florian
Le Rémoleur et la meunière		Arlequin dans la lune
L'Amour et la raison		Minuit
Le Malade imaginaire		

Moulins 2 janvier 1813

[signé] Martin de la Seine, directeur du 12^e arrondissement théâtral

6.5 / Archives départementales de l'Indre, 4 T 207. — Répertoire de la troupe auxiliaire du 12^e arrondissement théâtral, Moulins, 29 décembre 1812.

Répertoire de la troupe auxiliaire / sous la direction de M. Martin de la Seine

La Jeune Hôtesse	Le Petit Matelot	Les Ailes de l'amour
Le Jokei	Tapin	Jeannot
* Maison à vendre	* L'Épreuve villageoise	Le Califfe de Bagdad
* Les 2 frères	* Haine aux femmes	Zémire et Azor

Le Désespoir de Jocrisse	Le Beverlei d'Angoulême	La Jambe de bois
Le Bouffe et le tailleur	* Monsieur Veautour	Le Trésor supposé
* Le Traité nul	Cricri	* Le Prisonnier
Le Pied de mouton	Le Valet à 2 maîtres	* Le Secret
Le Petit Poucet	Le Souper de famille	Monsieur de Catinat
Euphrosine	Fitz-Henri	Victor
Margueritte	Jannette et Lubin	Le Pèlerin blanc
Cendrillon	* Les Originaux	Marianne
La Chatte merveilleuse	Blaise et Babet	Les Plaisirs de l'hospitalité
* Raoul sire de Créqui	* Les Dettes	Marion et Frontin
Les Rivaux d'eux-mêmes	La Belle au bois dormant	Alexis
Monsieur de Bièvre	Les 3 Sultanes	Le Nouveau Dom
L'opéra comique	Le Chaudronnier de Saint-Flour	Quichotte
Cœlina	Le Soldat tout seul	Jean de Paris
Les 2 Petits Savoyards	* Adolphe et Clara	Le Rémouleur et la meunière
La Nuit champêtre	La Famille indigente	Silvain
La Femme à 2 maris	Paul et Virginie	Le Mort marié
Les 2 Chasseurs	* Le Devin du village	
La Vallée de Barcelonnette		

Moulins 29 décembre 1812

[signé] Martin de la Seine, directeur du 12^e arrondissement théâtral

7/ SALVADOR CASTRO (1810)

7.1 / Archives nationales, F^o 6519. Dossier « Salvador Castro de Gistao, Espagnol, présumé être à Paris ». — Lettre de don Pablo Arribas, ministre de la police en Espagne, au ministre de la Police de l'Empire français, Joseph Fouché, Madrid, 10 janvier 1810.

Madrid le 10 janvier 1810.

A Son Excellence le Ministre de la Police de l'Empire français.

Monseigneur

Doña Catalina Ruiz de la Toxxe [Torre ?] habitante dans cette capitale m'a adressé une réclamation contre Don Salvador Castro de Gistao son mari, le quel sous prétexte des affaires de commerce partit pour Paris il y a quelque tems, menant avec lui deux fils de son mariage avec elle. Dans cette ville après avoir mené une vie scandaleuse et oubliant tout à fait ses principaux devoirs il s'est remarié laissant à des mains mercenaires le soin d'élever ses deux enfans, et dans les plus grand abandon sa femme légitime : Votre Excellence verra ce qu'il y a d'irrégulier dans la conduite du dit Don Salvador Castro. Par nos lois aucune personne mariée ne peut se séparer du mariage qu'après la décision d'un tribunal et dans les cas prévus par la loi. En conséquence je prie Votre Excellence de faire droit à la demande de la dite Doña Catalina Ruiz de la Toxxe en ordonnant le retour en Espagne de son mari pour l'accomplissement des devoirs que les lois tant civiles que religieuses lui imposent à la fois.

Recevez, Monseigneur l'assurance de ma haute considération. / Le ministre de la Police générale de Sa Majesté Catholique.

[Signé] P. Arribas.

[Annotation au début de la lettre] Vérifier si cet espagnol est connu ici / inconnu / je crois cependant me rappeler du nom de Castro vérifier on doit avoir un relevé des Espagnols. / Faire une note au 4^e arrondissement [pour] inviter à rechercher si cet Espagnol est ici et dans ce cas ce qu'il y fait.

7.2 / Archives nationales, F^o 6519. Dossier « Salvador Castro de Gistao ». — Note pour le préfet de police, Paris, 9 février 1810.

Note / pour Monsieur le conseiller d'Etat, préfet de police.

Monsieur le conseiller d'Etat préfet de police est invité à s'assurer si sur ses états des étrangers arrivés à Paris depuis quelque temps se trouve un Espagnol nommé Don Salvador Castro de Gistao,

et dans ce cas, à se procurer des renseignements sur la moralité de cet étranger et sur les causes de son séjour dans la capitale.

7.3 / Archives nationales, F^o 6519. Dossier « Salvador Castro de Gistao ». — Note de renseignement en réponse à la précédente, Paris, 16 février 1810.

4^e arrondissement / Réponse à la note du 9 courant.

Salvador Castro de Gistao, Espagnol, demande de renseignements.

Il résulte qu'il n'existe aucun individu de ce nom sur les états des étrangers arrivés à Paris depuis quelque temps ; mais qu'un sieur Salvador Castro, professeur de musique, demeure rue de Provence N^o 14.

Mandé à la Préfecture il a déclaré être à Paris depuis 10 ans environ, où il donne depuis ce temps des leçons de musique. Il a ajouté qu'il désirait être autorisé à faire un voyage de 15 jours à Chartres pour y voir plusieurs personnes et notamment M. de Lostange et M. Saint-Aubin ; qu'il devait s'entretenir avec eux relativement à son Journal de musique qu'il va publier incessamment, présumant que ces personnes peuvent lui être utiles sous ce rapport.

Par le Ministre, autorisé le passeport.

Joint pour renseignement.

8/ CHARLES BOCHSA (1811)

8.1 / Archives nationales, F^o 6516. — Rapport du gouverneur du château de Valençay Berthémy [au ministre de la Police], Valençay, 3 janvier 1811.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que les sieurs Becquet et Bochsa ; le premier se disant musicien démissionnaire de la garde impériale, et le second se disant élève du Conservatoire, sont arrivés à Valençay le 31 décembre dernier dans l'espoir de faire de la musique devant LL. AA. RR. Cependant ni l'un ni l'autre n'a été demandé par les princes et au contraire ils avoient fait écrire au sieur Becquet de ne point venir.

Soit le mécontentement ou autre chose qui a dirigé la conduite de ces deux musiciens à Valençay, on m'a fait des rapports qui ont porté ma surveillance à leur égard jusqu'à leur correspondance, et j'ai retiré de la poste les deux lettres ci-jointes que je crois devoir adresser à Votre Excellence.

La lettre qui est sans signature est certainement du sieur Bochsa : je dois avoir l'honneur d'observer à Votre Excellence que ce jeune homme m'a été recommandé par un camarade de classes, M. Dijon, employé au Trésor public, mais dont je puis garantir le bon esprit et son attachement au gouvernement ; de sorte que sa recommandation n'a pu avoir d'autre but que d'être utile au sieur Bochsa qu'il croit probablement susceptible de prudence.

Je ne sais pas ce que M. d'Amezaga a pu répondre à ces deux musiciens ; mais, à mon égard, loin d'avoir fait espérer au sieur Bochsa une indemnité de la part des princes, je lui ai positivement dit qu'il avait fait une école en se mettant en route sans être mandé et que probablement il en seroit pour les frais. Ledit Bochsa est parti aujourd'hui pour Paris où il doit arriver le 5. Ledit Becquet part demain et doit s'arrêter à Orléans si on ne lui envoie point de l'argent pour faire le voyage de Paris. [...]

8.2 / Archives nationales, F^o 6516. — Lettre de Charles Bochsa (1789-1856) à Marie-Joséphine de Comarieu de Montalembert (1751-1832), Valençay, 1^{er} janvier [1811].

Valençay ce 1^{er} janvier

neuf heures du soir

J'ai reçu ce matin, ma bien aimée ton n^o II du 29 courant, les expressions touchantes de ton attachement m'ont causés une joie bien vive, puisqu'elles m'apprenent que je possède toujours ton cœur, le seul bien que j'envie, tu le sais. Car sans toi, sans ton amour, que ferois-je au monde ?... Tu as dû recevoir aujourd'hui les 60 livres que je t'ai envoyés de Blois ? - Comme mes espérances ont été trompées ? - Mais ne [m'en] veux pas, ma bonne amie, j'ai fait tout ce qu'il a été en mon

pouvoir pour mieux réussir. Je n'ai pu t'écrire ce matin, voulant te donner quelques détails sur mon séjour à Valençay. - - - Mais hélas, ma pauvre Rose il semble que les contrariétés me suivent partout, et quoique mes intérêts ne souffriront pas, je l'espère du moins ; ma gloire ne sera pas très satisfaite, ... Je t'ai dit, hier, ma tendre amie, que je comptois, ainsi que ce jeune homme, aller présenter nos devoirs au gouverneur et lui remettre la lettre de son ami ; il étoit indisposé et après avoir remis la lettre à son domestique qui nous dit que M. Berthemi me verroit avec grand plaisir ces jours ci, nous allâmes chez l'intendant général des princes, qui nous reçut très bien, mais très tristement, et nous dit que les princes ne pouvoient ni ne devoient entendre de la musique, étant retirés depuis huit jours par un ordre secret de l'empereur ; on ignore la cause de ce nouvel acte de rigueur, - - juges, ma Rose de notre surprise, - pour moi je suis resté confondu, et ai admiré la fatalité qui semble accompagné tous mes projets ! - - - mais l'intendant général nous a dit que quoique les princes ne jouiroient pas de notre talent, ils récompenseroient notre peine et nous accorderoient une gratification et notre voyage payé. - - - Malgré cette promesse, tu dois sentir l'agitation où nous étions, cependant rien est encore perdu. Et malgré la sévérité qui règne dans ce château qui renferme ces malheureuses victimes, on va tâcher de nous faire entendre de leurs altesses royales. - Ce qui augmenterait mon bénéfice, comme tu le peux penser. - - - Nous attendons l'ordre d'un moment à l'autre, et pour mon compte, je ne suis pas peu tourmenté - - - Je suis né bien malheureusement, il faut en convenir car cette gratification ne vaudra pas ce que mon talent m'aurait valu [sic], - - si les princes ne peuvent nous entendre - - je ne passerai que huit jours à Paris et me rendrai de suite à Lille pour quelques jours. - Faut-il donc vivre ainsi séparés ; mais tu ordonneras, ma Rose, ma tendre amie, et ton Charles sera trop heureux de suivre tes lois, et comptes sur mon dévouement éternel, dans la journée, je suis allé chez M. Berthemi, qui m'a reçu dans la perfection, il m'a beaucoup parlé de M. Dijon et Dancourt, mais il m'a dit que s'il avoit pu répondre à M. Dijon avant mon départ, il lui auroit conseillé de ne pas me laisser partir, parce que les princes ne pouvoient entendre de la musique dans ce moment. Je lui répondis que c'étoit bien malheureux pour moi, il me dit qu'il feroit tout son possible pour me faire avoir une forte somme. Mais du reste, je te dirai ma bonne amie, qu'il n'est point aimé des princes et que c'est une créature de l'empereur. Enfin je ne sais à quoi m'en tenir, - - Il fait un froid terrible, tout le château respire la terreur. - Il neige à force. - - Quel coup cruel pour ce pauvre malheureux, mon ami est tout sot !... Je t'écrirai demain, de toute manière nous partirons jeudi et arriveront samedi à Paris où dimanche sans faille. - - Adieu ma tendre amie, je vais écrire à Lille. - Quel triste jour de l'an je passe ! - Seul, isolé, dans des trances continuelles. Ne confie à personne le contenu de cette lettre, M. Berthemi doit écrire à M. Dijon. Adieu encore une fois ma bien aimée, de quelle manière cela tourne, je te porterai toujours une forte somme, nous avons la parole de l'intendant. Tu vois que je ne te cache rien. Bientôt je serai dans tes bras, au reçu de cette lettre ne m'écris plus, je serai bien près de toi, je t'embrasse sur ta jolie bouche et le ferai bientôt moi même, j'espère avoir une lettre de toi demain adieu, aime moi et crois à mon amour pour la vie, ton amant. Embrasse Rena pour moi, pense à moi ma bien aimée, et crois que nos intérêts m'occupe[nt] essentiellement. J'ai un coup d'air dans la tête qui me fait bien souffrir.

[cachet de cire rouge ; tampon : P.35.P./ VALANÇAY]

Madame / Madame de Montalembert / rue Ceruti N° 36 / Paris / 8^D.

9/ FÊTE POUR LE MARIAGE DE NAPOLEON ET DE MARIE-LOUISE (1810, 1^{ER} AVRIL)

9.1 / Archives de la commune de Valençay, 4 D 1. — Lettre du maire de Valençay au préfet de l'Indre, Valençay, 27 mars 1810.

Le bruit se confirme en notre commune que LL. AA. RR. les princes d'Espagne veulent donner une fête dimanche prochain, jour du mariage de notre auguste empereur. Ce jour le château doit être illuminé etc. La commune, jalouse de donner une preuve de son attachement à S. M., ne pourroit point demeurer insensible à ces témoignages d'allégresse ; et quoique, Monsieur, nous n'ayons reçu aucunes instructions à cet égard, je vous prie d'approuver le désir que témoigne l'administration de contribuer autant que possible suivant les localités à embellir cette fête.

9.2 / Archives de la commune de Valençay, 3 D 2. — Lettre de d'Amezaga au maire de Valençay, Valençay, 30 mars 1810 (autre exemplaire : Archives de la commune de Valençay, 3 D 1).

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Leurs Altesses Royales les princes d'Espagne, désirant célébrer le jour du mariage de Sa Majesté l'Empereur et Roi avec Son Altesse Impériale l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, ont ordonné des fêtes religieuses et autres, pour manifester leur attachement profond à la personne de Sa Majesté Impériale et Royale, et la joie

vive et pure que leur fait éprouver cet événement qui va cimenter le bonheur de notre auguste souverain, et en même tems, celui de toute l'Europe.

Ces princes me chargent, Monsieur, de vous inviter à assister dimanche 1^{er} avril prochain, dans l'église de cette ville et dans la chapelle du château, aux messe et *Te Deum* qui y seront chantés à l'effet de remercier la Providence divine du bienfait signalé qu'elle daigne accorder à l'Empire français et même au monde entier, par l'événement mémorable dont il s'agit. — Vous êtes également invité, Monsieur, de la part de Leurs Altesses Royales, au dîner et à toutes les autres solennités qui suivront les cérémonies religieuses.

J'aime à espérer, Monsieur, que vous vous rendrez à cette invitation puisque vous ajouterez par là à l'éclat comme au plaisir de nous nous promettons dans ce beau jour de fête.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens d'une haute considération, / Monsieur / votre humble et dévoué serviteur.

Le premier écuyer de Leurs Altesses Royales et intendant de leur Maison.

[Signé] J. G. d'Amezaga

9.3 / Archives de la commune de Valençay, 1 D 6. — Arrêté du maire de Valençay, 30 mars 1810.

Aujourd'hui trente mars 1810, le maire de Valençay

Vu la lettre de M. le préfet de ce département en date du 29 courant

Arrête :

Article 1^{er}

Il est enjoint à tous les habitants de cette ville de nettoyer les rues, d'enlever les bois, voitures, bouës et généralement tout ce qui peut gêner ou encombrer la voie publique.

Article 2

Chacun devant s'empreser de donner des témoignages de son allegresse à l'occasion du mariage de Sa Majesté l'empereur et roy il est enjoint à tous les citoyens d'illuminer leurs maisons. Cette illumination commencera à sept heures du soir.

Article 3

A six heures et demi il y aura feu de joie sur la route.

Article 4

Le présent sera lu publié et affiché.

[Signé] Longuet secrétaire

9.4 / Archives nationales, F⁷ 6514. — Rapport du gouverneur du château de Valençay [au ministre de la Police] sur la fête donnée par les princes d'Espagne pour le mariage de l'empereur, Valençay, 2 avril 1810.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que le 25 mars dernier, LL. AA. RR. les princes d'Espagne me firent l'honneur de me communiquer par M. d'Amezaga, leur premier écuyer, des notes, ayant à cœur de manifester la joie vive et pure que leur faisoit éprouver le mariage de Sa Majesté Impériale et Royale avec S. A. Impériale et Royale madame Marie Louise, archiduchesse d'Autriche; et dans cette occasion, de donner des témoignages éclatants de l'amour et de l'attachement parfaits qu'ils ont voués à la personne auguste du Grand Napoléon, LL. AA. RR. ayant bien voulu me manifester de vive voix les sentimens qu'elles avoient démontré par écrit, je me suis entendu avec le premier écuyer de Leurs Altesses pour régler cette auguste cérémonie aussi bien que les localités pouvoient le comporter.

Le 1^{er} avril, à 6 h du matin, une décharge d'artillerie a annoncé le jour de cette fête solennelle. A 8 h il y a eu parade dans la première cour du château : j'ai été content de la tenue des troupes. A 10 h, je me suis rendu avec le premier écuyer de Leurs Altesses et les autorités civiles de Valençay à l'église de cette ville, dans trois magnifiques voitures. Les habitants s'y étoient rendus en foule. La garnison formoit une double ligne du portail à l'autel. La grande messe et le *Te Deum* (d'après la permission de l'archevêque du département de l'Indre) ont été chantés en musique. Le très Saint Sacrement a été exposé et l'office divin a été terminé par des prières pour Leurs Majestés Impériales et Royales. Sur mon passage et à l'église, on n'a cessé de crier « Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice », avec le plus grand enthousiasme.

Le cortège s'est rendu de l'église de Valençay à la chapelle du château. Les autorités placées et la troupe rangée en haie, des appartemens de Leurs Altesses à l'autel, je me rendis avec le premier écuyer de Leurs Altesses dans le grand sallon où je trouvai les princes que j'eus l'honneur de conduire aux places qui leur avoient été désignées. L'artillerie s'est fait entendre et s'est répétée d'heure en heure. A midi, l'aumônier de leurs altesses officia, un *Te Deum* fut chanté en musique,

et la cérémonie fut terminée par des prières pour la conservation de Leurs Majestés Impériales et Royales. Avant de quitter la chapelle, Son Altesse le prince Ferdinand s'est tourné vers les assistants et a crié à plusieurs reprises « Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice ». Nous avons répété avec allégresse et enthousiasme. A une heure, j'ai reconduit, accompagné du premier écuyer de leurs altesses, les princes dans leurs appartemens. A 1 h 1/2, j'ai fait exécuter quelques manœuvres devant leurs altesses. Les feux de l'infanterie ont été assez bien exécutés. La cavalerie a besoin de travailler. Ensuite j'ai eu l'honneur de présenter à leurs altesses Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, invité pour elles, MM. Lefebvre, receveur général du département de Loir-et-Cher, Godeau d'Entraigues, président du canton, le maire et son adjoint, le juge de paix du canton et MM. les officiers de la garnison. Leurs altesses ont daigné me témoigner leur satisfaction sur les manœuvres.

A 4 h je me rendis avec Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher dans le premier sallon, ayant été invités à dîner avec leurs altesses.

Les toasts suivants ont été portés :

Le prince Ferdinand : « A nos augustes souverains le Grand Napoléon et Marie Louise son auguste épouse » ;

Le prince Charles : « Aux deux familles impériales et royales de France et d'Autriche » ;

Le prince Antoine : « A l'heureuse union de Napoléon le Grand et Marie Louise ».

A 5 h, nous eûmes l'honneur de prendre congé de leurs altesses. M. d'Amézaga, premier écuyer de leurs altesses, se rendit dans mon appartement pour m'offrir de leur part, en raison du mariage de S.M. l'Empereur et Roi, une bague de diamant, que j'acceptai. MM. les officiers de la garnison ont reçu chacun une montre à répétition. Les sous-officiers de la garnison ont reçu six fr. en gratification et les soldats trois fr.

Le prince Ferdinand a en outre ordonné une dote de 600 fr. pour la fille du canton la plus vertueuse et la plus pauvre.

Leurs altesses ont pareillement ordonné de faire habiller à leur frais huit garçons et huit filles lors de leur première communion à Pâques prochain.

A 6 h a eu lieu le banquet des officiers de la maison présidé par M. le premier écuyer, auquel avoient été invitées les autorités civiles et autres personnes marquantes. A 7 h, les princes me firent demander pour les accompagner dans la salle du festin. Des toasts furent portés en leur présence et leurs altesses y applaudirent avec beaucoup d'enthousiasme. Je vais seulement rapporter à Votre Excellence celui du premier écuyer.

« A Napoléon le Grand et Marie Louise, la gloire et les délices de la France et de l'Allemagne. Veuille la Providence divine leur accorder une vie longue et heureuse. »

Dans la salle étoit le portrait de S.M. l'Empereur et Roi, richement et élégamment décoré.

A 8 h, j'eus l'honneur d'accompagner leurs altesses voir les illuminations. Tout le château, le parc et les trois cours, au moyen de 8 à 9 000 lampions, produisoient un bel effet. Le peuple n'a cessé de crier « Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice ».

A 8 h 1/2, Leurs Altesses se sont rendues dans la petite gallerie où toutes les personnes invitées les attendoient. Un très beau feu d'artifice a été tiré heureusement sans pluie. Le peuple a ensuite pénétré dans la seconde cour et a lu l'inscription placée sur la porte d'entrée :

« A Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie. / A son auguste épouse, Marie Louise d'Autriche. Les princes d'Espagne Ferdinand, Charles, Antoine ».

Le peuple n'a cessé de faire entendre les cris de « Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice ».

Leurs altesses se sont ensuite rendues dans leur appartement où elles ont entendu un concert très bien exécuté. Les personnes du banquet y ont assisté.

A 11 h, leurs altesses se sont retirées dans leurs petits appartemens. C'est ainsi, Monseigneur, que s'est passé la journée d'hier. Je m'empresse d'en rendre un compte aussi fidèle qu'exact à Votre Excellence à laquelle je prends la liberté d'offrir l'hommage de mes sentimens respectueux, avec lesquels j'ai

J'ai l'honneur d'être, / Monseigneur, de Votre Excellence / le très humble et très respectueux serviteur.

[Signé] Berthémy gouverneur du château de Valençay

9.5 / Archives de la commune de Valençay, 4 D 1. — Lettre du maire de Valençay au préfet de l'Indre, Valençay, 3 avril 1810.

Monsieur le préfet.

Par votre lettre du 30 mars, vous me prescrivez de vous transmettre sur le champ un récit très circonstancié de tout ce qui sera passé dans notre commune à l'occasion de la fête de S. M. l'empereur et roy et exigez que je vous en fasse tous les détails :

Le 31 mars a été employé aux préparatifs, ce jour MM. les officiers de la garnison ont reçu les cadeaux de LL. AA. RR., chacun une montre. En outre la troupe à pied et à cheval a été exercée à différentes manœuvres. Est arrivé M. le préfet de Blois qui a logé. Le 1^{er} avril à 8 heures du matin la garnison a pris les armes, s'est rendue au château pour y passer l'inspection et faire l'exercice. L'heure de dix étoit fixée pour la réunion à l'église où successivement les divers fonctionnaires s'y sont rendus en corps. Puis la garnison l'intérieur de l'édifice étoit orné d'un cordon de bougies placées de 36 à 40 centimètres au plus de distance depuis le sanctuaire jusqu'aux grandes portes. L'autel étoit orné Le sanctuaire étoit illuminé avec cette élégance et cette profusion richesse digne de ceux qui en avoient ordonné les dispositions. Le jour extérieur, intercepté par des tentures extérieures à toutes les croisées, rendoit à l'intérieur le sombre, imposant et majestueux, qui ravissoit et rappeloit au concours nombreux des assistants l'auguste cérémonie annoncée par tant d'appareil. Vers les dix heures, toute la garnison s'est rendue. Elle a formé la haye dans toute la longueur de l'édifice, demie heure après est arrivé M. le gouverneur, accompagné du 1^{er} écuyer et intendant de LL. AA., du médecin de LL. AA. et de M. le receveur général du département de Loir-et-Cher. Des fauteuils étoient disposés dans le chœur pour les recevoir ; ils y ont pris place. Au son d'une musique agréable a commencé la messe. M. le curé a prononcé un discours très succinct et précis, analogue à la fête, dans lequel il a donné une nouvelle preuve de ses talents, de ses sentiments religieux et politiques ; divers morceaux de musique ont été exécutés par d'habiles artistes que LL. AA. avoient fait venir de Blois. A l'issue de la messe a été chanté un *Te Deum*. Cette cérémonie religieuse finie, des cris etc. etc. de « Vive l'empereur, vive l'impératrice » ont retentis dans toute l'église et M. le gouverneur le premier en a donné l'exemple. Le cortège s'est rendu au château pour assister à la messe et au *Te*. La garnison à pied formoit la haye dans le grand escalier, et dans la galerie en face de la chapelle et la galerie où étoient disposés des. Vers les midi, LL. AA. RR. précédées de M. le gouverneur et suivies se sont rendues à la chapelle, et ont traversé le cortège. De suite M. l'aumônier a commencé la messe. Au son d'une musique Il [l'aumônier] a prononcé un beau discours relatif aux circonstances qui donnoient lieu à cette cérémonie, qui a été très goûté. Pendant toute la messe La musique n'a discontinué pendant la durée de la messe. Après laquelle il y a eu également un *Te Deum* de chanté en la chapelle après la messe. Avant de se retirer, S. A. le prince Ferdinand a crié « Vive l'empereur, vive l'impératrice », adressant la parole à l'assemblée, a dit « MM, vive l'empereur, vive l'impératrice ». LL. AA. RR. et tous les assistants ont répété avec enthousiasme ces cris d'allégresse, et LL. AA. se sont retirées.

La troupe a passé par le parc et s'est rendue dans l'emplacement en face des terrasses et des appartements de LL. AA. Sous les ordres de M. le gouverneur et le commandement de l'adjudant de place, l'infanterie a exécuté différentes manœuvres, des Feux de plotons, de file et de bataillons. Des boîtes placées dans un côté derrière un petit massif jouèrent, l'artillerie, toute la cavallerie en ordre de bataille tenoit l'entrée du bois, en face du château. Comança une manœuvre d'environ une heure. Puis toutes les troupes au son d'une de la musique guerrière ont défilé sous les appartements de LL. AA. Dans cette fête, des distributions d'argent ont été faites à chaque militaire. M. le président de canton, le maire, l'adjoint et le juge de paix ont eu l'honneur d'être présentés à LL. AA. par M. le gouverneur après le dîner de LL. AA. au quel ont été admis MM. le gouverneur et préfet de Loir-et-Cher. Sur les 6 heures, il y a eu un banquet au quel avoient été invités MM. le curé de la ville, le président de canton, les autorités locales administratives et judiciaires ; un moment les princes l'ont honoré de leur présence ; des toasts ont été portés au grand Napoléon, à son auguste épouse ; à l'honneur et la bravoure des armées françaises et à LL. AA. présentes qui avec satisfaction ont vu les témoignages d'allégresse d'une joie naïve et pure. A l'entrée de la nuit a commencé l'illumination qui a été un peu contrariée par le mauvais tems. Vers les 8 heures, un feu d'artifice a été donné dans la seconde cour en face des orangeries ; après le quel feu d'artifice il y a eu concert.

Sur une ordonnance de police, chaque particulier avoit illuminé. Par les soins de l'administration, des danses publiques et gratuites ont eu lieu sous les halles jusqu'à plus de minuit. Un bal a été donné à la mairie et a commencé vers les 9 heures, s'est prorogé jusqu'à près de 4 heures. Beaucoup d'étrangers par leur présence ont ajouté à ces plaisirs et leur concours auroit été bien plus nombreux sans le mauvais tems qui a eu lieu le matin. La pluie du soir a empêché l'exécution d'un feu de joie préparé sur la route de Blois, à quelques cent mètres de distance du château. Cette contrariété apparente a été heureuse pour la commune, qui en a été amplement dédommagée. Le 2 elle a reçu avec joie et reconnaissance un témoignage de LL. AA. qui sur l'invitation qui leur en a été faite en son nom, ont daigné y aller mettre le feu. Tous les habitants s'y sont portés en foule. Des danses y ont eu lieu. La troupe a reçu des ordres de s'y rendre. Un piquet d'infanterie et de cavalerie y avoit été envoyé. Sur les 6 heures 1/2 le maire et

l'adjoint se sont rendus au château pour accompagner LL. AA. qui sont montées en voitures à 7 h 1/2 environ avec M. le gouverneur, M. le préfet de Blois, ~~le premier Ecuyer~~ et l'intendant général de leur maison, M. le receveur général du département de Loir-et-Cher et autres. Au moment où LL. AA. ont mis pied à terre, le maire et l'adjoint ont présenté des torches allumées ; en un instant le feu s'est élevé. Les princes ont ajouté au plaisir des habitants ~~restant au~~ en souriant à leurs efforts. Des cris de « Vive l'empereur, vive l'impératrice » ~~ont retenti~~ se sont multipliés de toute part ; ceux de « Vive LL. AA. les princes d'Espagne » ont été répétés à l'instant où ils sont montés en voiture pour se rendre au château. Tel est, Monsieur, le détail de cette petite fête, plus grande encore par les sentiments qui la dictoient aux habitants de cette commune que par les moyens qu'ils ont employé. M. le gouverneur en a ~~exprimé son contentement au maire et à l'adjoint~~ bien auguré. Le maire et l'adjoint ont entendu [avec] satisfaction le témoignage qu'il rendoit au bon esprit public qui les anime. L'un et l'autre désirent que l'exécution puisse mériter votre suffrage, et j'ambitionne avoir entièrement remplis vos vues, par ce détail un peu long que vous avez exigé de moi.

9.6 / Archives de la commune de Valençay, 3 D 2. — Lettre du gouverneur du château de Valençay au maire de Valençay, Valençay, 21 juin 1810.

Un passeport pour Bourges a été délivré par votre adjoint à un des palefreniers de la maison de LL. AA. les princes d'Espagne : avec un tel titre on peut voyager... et toutes les personnes au service de LL. AA. habitants même de Valençay, ne doivent ni ne peuvent sortir de Valençay sans ma permission signée de moi. Si vous permettez qu'on délivre des passeports à un même individu, alors mes instructions sont illusoires et vous paralysez les ordres que je suis obligé de donner.

Vous devez comme moi, Monsieur le maire, pressentir l'inconvénient qu'il peut y avoir à ce que des passeports soient délivrés à mon insçu, à des gens de la maison des princes ; et vous voyez trop bien pour ne point prendre des mesures pour que cela ne soit pas. J'ai visé le passeport du palefrenier, mais à son retour je vous prie de le redemander à la mairie. [...]

P.S. Je vous prie de venir demain à 11 heures et de vouloir bien exactement me donner votre réponse par écrit.

[Annotation de la main du maire de Valençay] Le 24 mars n° 682. Pignon Pierre pour Bourges, avec autorisation, pour demander permission de chanter un *Te Deum* le 1^{er} avril.

9.7 / Archives de la commune de Valençay, 4 D 1. — Lettre du maire de Valençay au gouverneur du château de Valençay, Valençay, 21 juin 1810.

M. le gouverneur. 21 juin 1810. Après avoir pris connaissance de ~~votre~~ la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date de ce jour relative à un passeport pour Bourges délivré par M. l'adjoint à un des palferniers de LL. AA. les princes d'Espagne, j'ai compulsé à l'administration le registre pour la délivrance des passeports. Le 24 mars dernier, sous le n° 682, un passeport a été délivré ~~avec votre autorisation~~ au nommé Pignon Pierre envoyé à Bourges ~~pour chercher~~ obtenir la permission de chanter un *Te Deum* le 1^{er} avril. Je dis avec votre autorisation, il étoit porteur d'un écrit de votre part lors qu'il fit la demande du passeport, ce qui m'a été attesté par M. l'adjoint et le secrétaire. C'est le seul que M. l'adjoint aie signé ; et qui aie été délivré à des personnes attachées à Leur[s] Altesse[s]. Il est vrai, le passeport depuis cette époque est resté entre les mains du dit Pignon, et je vais le faire réclamer, sur les observations que vous me faites. J'ai pris les mesures, pour que ~~désormais~~ les passeports ~~délivrés aux~~ demandés pour les personnes de la maison de LL. AA. ~~RR.~~ ne soient délivrés que sur le vu d'un écrit signé de vous, ce qui s'est toujours pratiqué, et avec l'expression qu'il ne sera valable que pour ~~le temps~~ l'objet que vous désignerez. Veuillez être convaincu, que M. l'adjoint et moi-même seconderons de tout notre pouvoir vos intentions ; et daignez M. agréer les sentiments de la plus haute considération avec lesquels je vous prie de me croire, M. le gouverneur.

10/ FÊTE DE L'EMPEREUR (1810, 15 AOÛT)

10.1 / Archives de la commune de Valençay, 3 D 2. — Lettre du conseiller de préfecture Fanard au maire de Valençay, Valençay, 11 juillet 1809.

Je vous invite, Monsieur, à faire surveiller pendant son séjour, comme étranger, le nommé Dominique Lonati, attaché au cirque olympique des sieurs Franconi, qui se rend avec passeport de la préfecture de police à Valençay, pour emmener à Paris un cerf que Son Altesse Sérénissime le prince de Bénévent a autorisé les sieurs Franconi à faire prendre dans son parc.

Je vous invite aussi, Monsieur, à me faire connaître l'arrivée et le départ de cet individu.

J'ai l'honneur de vous saluer.

En l'absence du préfet, le conseiller de préfecture.

[Signé] S. Fanard.

[En marge] arrivé à Valençay le 31 juin, parti le 1^{er} juillet.

10.2 / Archives nationales, F^o 6514 [édition d'après cet exemplaire]. — Rapport du gouverneur du château de Valençay [au ministre de la Police] relatant la cérémonie organisée par les princes d'Espagne pour la fête de l'empereur, Valençay, 16 août 1810. Copie dans Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 6596, n^o 28.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que le 5 août LL. AA. RR. les Princes d'Espagne, me firent l'honneur de me communiquer par M. d'Amézaga, leur premier Écuyer, des notes par lesquelles LL. AA. me manifestoient combien elles desiroient que la fête de S. M. L'Empereur et Roi fut célébrée avec pompe et que LL. AA. me prioient de vouloir bien les seconder. LL. AA. RR. n'ayant cessé de me manifester de vive voix les sentimens qu'elles avoient démontrés par écrit, je me suis entendu pour régler cette auguste cérémonie avec le premier Écuyer de LL. AA.

Le 15 août, à 5 heures du matin, 21 coups de canon ont annoncé le jour de cette fête solennelle.

À 7 h il y a eu parade dans la première cour du château, j'ai été très satisfait de la tenue des troupes.

À 8 h je me suis rendu, avec le premier Écuyer de LL. AA. et les autorités civiles de Valençay, à l'église de cette ville, dans quatre magnifiques voitures. Les habitans s'y étoient rendus en foule. La garnison formoit une double ligne du portail à l'autel ; la grand'messe et le *Te Deum* ont été chantés en musique. Le très Saint Sacrement a été exposé et l'office divin a été terminé par des prières pour S. M. I. & R. Sur mon passage et à l'église, on n'a cessé de faire entendre avec enthousiasme les cris de « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! ».

Le cortège s'est rendu de l'église de Valençay à la chapelle du château. Les autorités placées et la troupe rangée en haie des appartemens de LL. AA. à l'autel, je me rendis avec le premier Écuyer dans le grand salon où je trouvai les Princes que j'eus l'honneur de conduire aux places qui avoient été marquées. L'artillerie s'est fait entendre et s'est répétée d'heure en heure.

À 11 h l'aumônier de LL. AA. officia et la messe fut terminée par des prières pour le conservation de S. M. I. et R. à 11 h 1/2 j'ai reconduit, accompagné du premier Écuyer de LL. AA., les Princes dans leurs appartemens. Ensuite j'ai eu l'honneur de présenter à LL. AA. M. Godeau d'Entraigues, président de canton, M. l'adjoint du maire de Valençay et M. Goulet, juge de paix.

À midi, j'ai fait exécuter quelques manœuvres devant leurs altesses. Les feux de l'Infanterie auroient été mieux exécutés si une pluie abondante n'étoit survenue. L'artillerie, lors du simulacre de la petite guerre que LL. AA. desiroient beaucoup voir représenter, s'est fait remarquer par l'activité avec laquelle elle tiroit sur un carré d'infanterie.

LL. AA. daignèrent me témoigner leur satisfaction, sur la promptitude et l'exactitude avec lesquelles toutes les armes ont manœuvré.

Ayant été invité à dîner avec LL. AA. je me rendis dans le premier salon où étoient les portraits de LL. MM. L'Empereur et l'Impératrice, richement et élégamment décorés.

Le toast suivant a été porté par les Princes Ferdinand, le Prince Charles et le Prince Antoine :

« À Napoléon-Le-Grand ».

À 4 h a eu lieu le banquet des officiers de la maison, auquel avoient été invitées les autorités civiles et autres personnes marquantes.

À 5 h quatre magnifiques voitures furent préparées. LL. AA. se rendirent à la promenade. J'eus l'honneur de les accompagner. La garde d'honneur de LL. AA. formoit une haie et contenoit dans le plus grand ordre une foule immense.

À 6 h LL. AA. se sont rendus dans la petit galerie où toutes les personnes invitées les attendoient. On laissa pénétrer dans la seconde cour les personnes les plus marquantes de la province qui trouvèrent place autour d'un cirque où eut lieu des exercices faits par des écuyers. Un cerf se fit surtout remarquer par sa docilité et sa dextérité à exécuter ce qui lui étoit demandé.

Ensuite eut lieu une pantomime et le simulacre du passage du pont d'Arcole, aux cris de « Vive l'Empereur » répétés avec enthousiasme par le peuple.

À 8 h un très-beau feu d'artifice a été tiré très heureusement. Le peuple a ensuite pénétré dans la seconde cour.

J'eus l'honneur d'accompagner LL. AA., voir les illuminations : le peuple n'a cessé de crier « Vive l'Empereur ».

Tout le château, le parc et les trois cours, au moyen de 11 à 12 000 lampions, produisoient un bel effet.

L'étoile de la Légion d'honneur placée sur le bâtiment le plus élevé du château sembloit être dans les nues et faisoit un beau coup d'œil.

Les armes réunies de France, d'Autriche et d'Espagne, étoient au-dessus de la principale porte d'entrée, avec cette légende : « Leur union fait notre force ».

On lisait sur le frontispice du château :

« À Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie.

À Son auguste épouse Marie Louise d'Autriche.

Les Princes d'Espagne ; Ferdinand, Charles, Antoine ».

LL. AA. se sont ensuite rendues dans leurs appartemens où elles ont entendu un concert très bien exécuté. Les personnes du banquet y ont assisté.

À 11 h LL. AA. sont rentrées dans leurs petits appartemens.

C'est ainsi, Monseigneur, que s'est passée la journée d'hier.

Agréé, je vous prie, l'hommage de mes sentimens respectueux d'attachement.

Je suis avec le plus profonde respect, / Monseigneur, / de votre excellence, / le très humble, / très respectueux & très fidèle serviteur,

[signé] Berthémy.

Vallencay, 16 août, 1810.

II/ FÊTE DE L'IMPÉRATRICE (1810, 25 AOÛT)

Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 6596, n° 29. — Rapport du gouverneur du château de Valençay au grand maréchal du Palais sur la cérémonie organisée par les princes d'Espagne pour la fête de l'impératrice, Valençay, 27 août 1810.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence qu'hier, à 6 h du matin, plusieurs salves d'artillerie ont annoncé la fête de Sa Majesté l'impératrice de France. Il y a eu à 8 h parade dans la deuxième cour du château. J'ai été content de la tenue des troupes.

À 11 h M. le préfet de l'Indre et les autorités civiles et judiciaires de Valençay se sont rendues à la chapelle du château. Ces autorités placées et la garde d'honneur de Leurs Altesses Royales rangée en haie des appartemens de Leurs Altesses à l'autel, je me rendis dans le grand sallon où je trouvai les princes que j'eus l'honneur de conduire aux places qui avoient été marquées. L'artillerie s'est fait entendre et s'est répétée d'heure en heure. L'aumônier de Leurs Altesses officia et la messe en musique fut terminée par des Prières pour la conservation de Sa Majesté Impériale et Royale.

À 11 h 1/2 j'ai reconduit, accompagné du premier écuyer de Leurs Altesses, les Princes dans leurs appartemens. Ensuite j'ai eu l'honneur de présenter à Leurs Altesses M. Godeau d'Entraigues président de canton, M. l'adjoint du maire de Vallencay, M. Goulet, juge de paix et MM. les officiers de la garnison.

À midi, j'ai fait exécuter quelque manœuvre devant Leurs Altesses qui daignèrent me témoigner leur satisfaction.

À une heure et demie, je me rendis avec M. Le préfet de l'Indre dans le premier salon où étoient les portraits de Leurs Majestés L'empereur et l'impératrice richement et élégamment décorés.

Pendant le dîner, l'artillerie s'est fait entendre, ainsi que la musique. Le toast suivant a été porté par les princes Ferdinand, Charles et Antoine.

« À l'impératrice Marie Louise et à l'empereur Napoléon. »

À 3 h 1/2 a eu lieu le banquet des officiers de la maison auquel avoient été invitées les autorités civiles, judiciaires et autres personnes marquantes.

À 5 h 4 magnifiques voitures furent préparées. Leurs Altesses se rendirent à la promenade ; j'eus l'honneur, ainsi que M. le préfet de l'Indre, de les accompagner. La garde d'honneur de Leurs Altesses formoit une haie et contenait dans l'ordre, une foule immense.

À 6 h 1/2 Leurs Altesses se rendirent au spectacle où furent joués *Aline Reine de Golconde* et *Le nouveau Dom Guichotte* [sic]. Lors de l'interval des deux pièces un très-beau feu d'artifice fut tiré.

Ensuite on laissa pénétrer le peuple dans la seconde cour. Le spectacle terminé, j'eus l'honneur d'accompagner Leurs Altesses voir les illuminations, qui, au moyen de plusieurs mille lampions, produisoient un bel effet.

L'étoile de la légion d'honneur placée sur le bâtiment le plus élevé du château, présentait un beau coup d'œil.

Les armes réunies de France, d'Autriche et d'Espagne, étoient au-dessus de la principale porte d'entrée avec cette légende : « Leur union fait notre force ».

On lisoit sur le frontispice du château :

« Les Princes Ferdinand, Charles, Antoine, à S. M. L'Impératrice des Français. »

Leurs Altesses se sont ensuite rendues dans leurs appartemens.

C'est ainsi, Monseigneur, que s'est passée la journée d'hier.

Agrérez, je vous prie, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments respectueux d'attachement.

Je suis avec le plus profond Respect, / Monseigneur, / de votre Excellence, / le très-humble, / très Respectueux, et très fidèle serviteur,

[signé] Berthémy.

Vallençay, 27 août, 1810.

12/ FÊTE POUR LA NAISSANCE DU ROI DE ROME (1811, 9 JUIN)

12.1 / Archives de la commune de Valençay, 4 D 1. — Lettre du maire de Valençay [au préfet de l'Indre], Valençay, 24 mars 1811.

Dès le 21 au soir s'étoit répandu en cette ville la nouvelle de l'heureux accouchement de Sa Majesté l'impératrice, et la naissance du roi de Rome a produit cette joie et cette enthousiasme que doit éprouver un peuple dont les vœux sont exaucés, et surtout un Français jaloux de la gloire et de la félicité de sa patrie. Si tôt la réception de l'annonce officielle que vous nous en avez fait, le son des cloches et sept coups de couvrines ont donné au public l'assurance de son bonheur ; il attend avec impatience le moment de pouvoir se livrer aux élans de son cœur, et de faire retentir ses chants d'allégresse.

12.2 / Archives de la commune de Valençay, 1 D 7. — Arrêté du maire de Valençay, Valençay, 7 juin 1811.

Programme de la fête du 9 juin 1811

Article 1^{er}

Le huit à neuf heures du soir une salve d'artillerie annoncera la fête. Elle sera répétée le neuf à dix heures du matin.

Article 2

Le neuf à huit heures et demi du matin on sonnera les cloches et on battrera la Général.

Article 3

À neuf heures et demi les autorités se ~~rendront~~ réuniront en la salle de la mairie et se rendront à l'église avec la troupe qui bordera la haie du portail au chemin.

Article 4

La troupe sera précédée de deux pièces de canon qui seront placées au dehors de l'église derrière le chœur. Une salve annoncera le cortège que leurs altesses royales se proposent d'envoyer.

Article 5

À dix heures la grande messe.

Article 6

À l'issue de la messe il sera chanté un *Te Deum*. Des salves seront tirées au commencement et pendant le *Te Deum*.

Article 7

Après la messe le cortège se rendra en la salle de la mairie dans le même ordre que lors du départ.

Article 8

À six heures et demi du soir les autorités se réuniront à la mairie et se rendront en corps à la patte d'oie où sera allumé un feu de joie.

Article 9

Après le feu de joie il y aura un feu d'artifice donné par leurs altesses royales dans les cours de leur palais.

Article 10

Danses publiques pendant la journée et la nuit sur les places et sous les halles.

Article 11

Les particuliers illumineront leurs maisons dans toute la ville.

Donné à la mairie de Valençay le 7 juin de l'an 1811 [signé] Boyer maire

12.3 / Archives de la commune de Valençay, 4 D 1. — Lettre du maire de Valençay au prince Ferdinand, Valençay, 7 juin 1811.

S. A. R. le prince Ferdinand. Monseigneur, la commune seroit trop flatée si, souriant aux faibles efforts de son allégresse, il plaisoit à Votre Altesse, au retour de sa promenade, allumer le feu de joye qui aura lieu en la fête du 9 courant. Interprete de ses sentiments les plus respectueux pour Leurs Altesses Royales. J'ose vous supplier de me croire avec le plus profond respect, de Votre Altesse, Monseigneur, etc. etc.

12.4 / Archives nationales, F⁷ 6514. — Rapport de l'intendant général des princes d'Espagne, Henry Cluis, [au ministre de la Police], sur la fête donnée par les princes pour la naissance du roi de Rome, Valençay, 10 juin 1811.

Relation de la fête solennelle du 9 juin 1811 donnée par Leurs Altesses Royales les princes d'Espagne Ferdinand, Charles et Antoine au palais de Valençay à l'occasion de la naissance de Sa Majesté le roi de Rome.

Leurs altesses royales les princes d'Espagne au palais de Valençay, ayant appris avec joie la nouvelle de la naissance du roi de Rome et félicité immédiatement Leurs Majestés Impériales et Royales sur cet heureux événement en dépêchant un courrier à Paris ont ordonné, après en avoir conféré avec M. le gouverneur du palais et s'être concertés avec lui, des dispositions pour célébrer la fête solennelle du 9 juin. Ces dispositions qui ont préalablement été communiquées à M. le maire de cette commune ont été exécutées ainsi qu'il suit :

Le 8 juin a été célébré le mariage d'une fille pauvre, douée de bonnes mœurs, avec un ancien militaire, en faveur duquel mariage il a été constitué par la munificence de Leurs Altesses Royales une dot de la somme de six cents fr., qui a été payée aux mariés avec celle de deux cents fr. ajoutée pour frais de trousseau et de nocce par le même esprit de libéralité de Leurs Altesses.

Le même jour à 9 heures du soir la fête a été annoncée par plusieurs salves d'artillerie.

Le 9 juin à 5 heures du matin elle a été annoncée de la même manière. Ensuite à 9 heures aussi du matin on a sonné et battu la générale et la garnison s'est rendue en grande tenue dans la cour du palais dite de l'orangerie où elle a été passée en revue. À neuf heures et demie la troupe précédée de deux canons est partie pour se rendre à l'église paroissiale ; elle a bordé la haie dans les rues depuis le palais jusqu'au chœur de l'église ; elle est passée devant la maison commune et elle a escorté les officiers municipaux et autres fonctionnaires publics réunis et rangés dans l'ordre de préséance.

À environ dix heures, les divers officiers et autres personnes de la maison de Leurs Altesses Royales sont parties et sont passées dans les mêmes rues que la troupe pour aller à l'église et assister au *Te Deum*.

Le cortège était composé de trois voitures de parade outre les hommes à pied et à cheval en grande livrée.

La première voiture qui était vuide était attelée de six chevaux. Les deux autres où étaient les principaux officiers de Leurs Altesses Royales étaient attelées de chacune quatre chevaux.

Une salve d'artillerie a annoncé l'arrivée du cortège à l'église. D'autres salves d'artillerie ont été tirées au commencement, pendant la durée et à la fin du *Te Deum*.

Après le *Te Deum*, la troupe et le cortège sont retournée dans le même ordre au palais.

Leurs Altesses Royales ont été tout le jour en grand costume. Elles ont entendu la messe à onze heures et demie dans leur chapelle : toutes les personnes de leur maison y ont assisté, leur salle à manger a été couronnée de fleurs ainsi que plusieurs appartemens du palais.

À deux heures après midi il y a eu au palais un banquet auquel ont assisté les autorités constituées de la commune invitées tant à ce banquet qu'aux autres solennités.

Pendant le banquet il a été porté des toasts à Leurs Majestés l'Empereur, l'Impératrice, le Roi de Rome et à Leurs Altesses Royales

Il a été ouvert dans l'après-midi des danses pour le peuple dans les cours du palais.

Il a été fait des distributions de comestibles et de vin, notamment à la classe indigente.

Les princes sont sortis à 7 heures du soir et se sont promenés en voiture sur la route de Paris.

Le cortège était composé comme il est expliqué plus haut. Il y avait une escorte de troupe double en grande tenue. Le trompette était à la tête au retour de la promenade.

Les princes étaient dans la première voiture ; M. le gouverneur et les principaux officiers de la maison étaient dans les deux autres.

En revenant de la promenade, les princes sont descendus de voiture ainsi que M. le gouverneur et les principaux officiers ci-dessus, pour voir un feu de joie préparé sur la même route à peu de distance du palais.

Sur l'invitation de la municipalité qui avait fait disposer ce feu de joie, Leurs Altesses Royales l'ont allumé avec des torches qui leur ont été présentées à cet effet par M. le maire de la commune.

Une grande partie de la population et de la garnison de Valençay y était présente.

Leurs Altesses Royales se sont ensuite rendues en voiture au palais avec M. le gouverneur, leurs principaux officiers, M. le maire, M. l'adjoint et M. le juge de paix de Valençay.

Un feu d'artifice a été tiré à 9 heures du soir dans la cour dite de l'orangerie.

Il a été exécuté dans le palais et dans les cours du palais de grandes illuminations qui ont produit un très bel effet.

On a remarqué entre autres choses un transparent qui représentait l'étoile de la Légion d'honneur.

Le concours des spectateurs était très considérable.

La fête a été terminée par les acclamations de « Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le Roi de Rome ».

Leurs Altesses Royales ont participé à l'allégresse publique.

Le plus grand ordre a régné pendant les solennités de la fête.

Des mesures avaient été prises par M. le gouverneur pour le maintenir.

À Valençay le 10 juin 1811.

L'intendant général de Leurs Altesses Royales les princes d'Espagne.

[Signé] Henry Cluis

13/ ÉGLISE DE VALENÇAY (1809, 1815)

13.1 / Archives de la commune de Valençay, 1 D 6. — Décision du conseil municipal, 7 mai 1809.

Le président du conseil particulier de la fabrique faisant partie du conseil municipal lui a exposé que la couverture de l'église est dans un état déplorable qu'il pleut dans la nef dans le cœur et autres endroits que l'eau mine et dégrade la voûte qui bientôt exigerait des réparations considérables pour la commune, si on ne s'empressait de faire faire celle qui sont aujourd'hui très urgentes et prie le conseil de vouloir bien s'occuper de cet objet.

Le conseil prenant en considération cet exposé et reconnaissant l'urgence a demandé qu'il fut fait un devis pour lui être présenté à huitaine.

13.2 / Archives de la commune de Valençay, 1 D 6. — Décision du conseil municipal, 18 septembre 1809.

Aujourd'hui dix-huit septembre mil huit cent neuf les membres du conseil municipal assemblés dans les personnes de MM. Ledoux Pierre, Lambert Étienne, Blanchet Jean, Bouller Victor, Giraut Jacquet Pierre, Maufus Jean Baptiste, Moreau Étienne père et Boyer maire, en exécution de la lettre de M. le préfet en date du 12 courant, à l'effet de délibérer sur les réparations de l'église, et d'aviser au moyen de couvrir le déficit pour parvenir aux réparations de la dite église le dit déficit montant à 358 fr. d'après la lettre de M. le préfet.

Vu la délibération du dix mai dernier par laquelle le conseil a dit que par sa population la commune ne peut être susceptible d'avoir un agent de police à sa charge a cru n'avoir pas d'autre moyen de couvrir ce déficit que de faire rentrer dans la caisse de la commune le traitement alloué à l'agent de police dont l'institution ne peut ni ne doit être à sa charge.

En conséquence le conseil demande que M. le préfet autorise la réparation demandée attendu que par la suppression du traitement de l'agent de police la commune se trouve en état de faire ladite réparation. Et ont les membres signés. Moreau, Maufur, Ledoux, Lambert, Blanchet, Boulet, Girault, Boyer maire.

13.3 / Archives de la commune de Valençay, 1 D 6. — Décision du conseil municipal de Valençay, 9 octobre 1809.

Cahier des charges de l'adjudication des réparations de l'église.

Aujourd'hui neuf octobre mil huit cent neuf nous maire de Valençay

Vu l'arrêté de la préfecture du trois courant qui autorise l'adjudication des réparations à faire à l'église de cette ville avons arrêté le cahier des charges ainsi qu'il suit.

Article 1^{er}

L'adjudicataire sera tenu de fournir une caution bonne solvable et agréée par le maire. Il devra terminer ses ouvrages dans le délai de trois mois à compter de la date de l'approbation de l'adjudication dont il lui sera donné connaissance par le maire immédiatement après la réception de l'arrêté de la préfecture.

Article 2

A défaut par le dit adjudicataire d'avoir terminé les dits ouvrages dans le délai fixé ci-dessus il lui sera fait retenue du cinquième du montant de son adjudication.

Article 3

La réception des ouvrages sera faite en présence du maire par deux experts nommés l'un par le dit maire et l'autre par l'adjudicataire ou son représentant.

Article 4

Le paiement du prix de l'adjudication sera effectué par tiers en raison de l'avancement des dits ouvrages sur mandat du maire et sur les fonds libres de la commune pour l'an 1809 savoir :

Le premier tiers après la confection des trois quarts des dits ouvrages dûment constatés par le maire.

Le 2^e tiers après la confection des trois quarts des dits ouvrages également constatés

Et le dernier tiers d'après l'autorisation spéciale de M. le préfet accompagnée des procès-verbaux d'adjudication et de réception et de l'état ou certificat du maire constatant les sommes payées à compte sur les ouvrages exécutés.

Article 5

Il sera tenu au coût du devis, affiches, publication, criée, timbre, enregistrement du procès-verbal d'adjudication et aux frais de réception d'après la taxe modérée qui en sera faite par le maire au moment de l'adjudication et les dits coûts et frais seront payés entre les mains du secrétaire de la mairie. [signé] Longuet secrétaire, Boyer maire.

13.4 / Archives de la commune de Valençay, 1 D 7. — Décision du conseil municipal de Valençay, 21 juillet 1816.

[...]

4^o Culte.

Le conseil a observé que grâce à la piété de LL. AA. RR. les princes d'Espagne, l'église de la commune était, quant aux ornements, et aux objets nécessaires à la célébration du culte, dans l'état le plus satisfaisant que les murs de la clôture extérieure du presbytère avaient besoin de réparations mais qu'au moyen de la clôture intérieure et en bon état qui existait les réparations de la première pouvaient être ajournées après celles plus urgentes que nécessitent les abords de la commune.

[...]

14/ CHAPELLE DU CHÂTEAU DE VALENÇAY (1803-1804)

14.1 / Archives de la commune de Valençay, P 3. — Lettre du préfet de l'Indre au maire de Valençay, Châteauroux, 26 nivôse an XII [17 janvier 1804].

Je vous adresse, citoyen, copie de l'autorisation que le gouvernement a accordé au citoyen Taleyrand, de faire exercer le culte catholique dans la chapelle de son château de Valençay.

14.2 / Archives de la commune de Valençay, P 3. — Copie conforme du rapport de Portalis présenté au gouvernement de la République le 15 thermidor an XI [3 août 1803] au premier consul Bonaparte et approuvé le 18 thermidor an XI [6 août 1803].

Affaires concernant les cultes.

Diocèse de Bourges, département de l'Indre.

Demande d'une chapelle domestique.

Rapport présenté au Gouvernement de la République par le conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Le 15 thermidor an XI.

Citoyen Premier Consul

Aux termes de l'article 44, de la loi du 18 germinal an 10, M. l'archevêque de Bourges transmet avec son avis favorable, la demande qui lui a été adressée par le citoyen Taleyrand, ministre des Relations extérieures, à l'effet d'obtenir la liberté de faire exercer le culte catholique dans la chapelle de son domicile, commune de Valençay, département de l'Indre.

J'ai l'honneur citoyen Premier Consul, de vous proposer d'accorder l'exercice du culte catholique dans la chapelle dépendante du domicile du citoyen Taleyrand, dans la commune de Valençay. Signé Portalis.

Approuvé le 18 thermidor an 11. / Le Premier Consul, signé : Bonaparte / Par le Premier Consul, secrétaire d'Etat signé : Hugues B. Maret / Pour expédition conforme Le Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, signé : Portalis. / Par le conseiller d'Etat / Le chef de la correspondance générale des affaires concernant les cultes, signé Th. Pein. / Pour copie conforme / Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre

[Signé] Barbier.

2. Liste des fêtes, spectacles et séjours d'artistes cités

En italiques figurent les événements ayant pu concerner seulement Valençay et non le château.

Date	nature du spectacle / venue d'un artiste	observations	sources
1806	Venue de comédiens pour des représentations	Paiement par ordre de la princesse de Bénévent (novembre)	Arch. dép. Indre, 66 J 3
1808 (26 juillet)	Divertissement donné par le prince de Bénévent pour la fête de Mme Brignoles	Représentation d'une comédie (d'Arberg, princesse de Bénévent), couplets, danses	Arch. nat., F ⁷ 3543
1808 (août)	Représentation de la comédie <i>Le Sourd, ou l'Auberge pleine</i>	En présence de Talleyrand et de Louis Chicoilet de Corbigny, préfet de Loir-et-Cher	« Papiers Corbigny » cités par B. Le Clère (voir p. 15 de la première partie)
1808 (1 ^{er} décembre)	Renvoi de Castro, musicien		Arch. nat., F ⁷ 3543, F ⁷ 6519
1809 (21 février)	<i>Arrivée à Valençay d'artistes d'agilité, de sauteurs et d'un musicien</i>	<i>Jean-Antoine Philibert, musicien</i>	Arch. nat., F ⁷ 3543
1809 (mars)	Deux représentations données par un escamoteur venu de Blois	M. Conus, sans doute Louis Cotte-Connus (voir au 5 mars 1809)	Arch. nat., F ⁷ 3543
1809 (5 mars)	Arrivée d'un physicien	Louis Cotte-Connus, de Paris	Arch. nat., F ⁷ 3543
1809 (6 mars)	<i>Arrivée d'un artiste et d'un sauteur</i>		Arch. nat., F ⁷ 3543
1809 (23 mars)	<i>Arrivée de Jacques Chlim, musicien de Blois</i>		Arch. nat., F ⁷ 3543
1809 (juillet)	Séjour de comédiens pour des représentations (comédies)	Troupe de Martin, du 12 ^e arrondissement théâtral	BnF, ms. fr. 6596 Arch. dép. Indre, 4 T 207
1809 (juillet)	Passeport donné à Dominique Lonati, écuyer natif de Milan, attaché au Cirque olympique des frères Franconi	Les Franconi ont été autorisés par Talleyrand à faire prendre un cerf dans son parc	Arch. nat., F ⁷ 3543 Arch. comm. Valençay, 3 D 2
1809 (11 septembre)	<i>Arrivée de plusieurs artistes (danseurs de corde) et musiciens</i>	<i>Troupe de Robbas et Joseph Silvain, musicien</i>	Arch. nat., F ⁷ 3543 (passeports + dossier Duval)
1809 (19 septembre)	<i>Arrivée de musiciens</i>	<i>Antoine Espitalier, joueur d'orgue de Meyronne ; Elisabeth et Jean-Joseph Pons, musiciens de Paris</i>	Arch. nat., F ⁷ 3543
1810 (12 février)	Arrivée d'une troupe d'artistes dramatiques	Les mêmes qu'en juillet 1809	Arch. nat., F ⁷ 3543 Arch. dép. Indre, 4 T 207
1810 (6 mars)	Rapport du préfet : on continue de jouer la comédie à Valençay		Arch. nat., F ⁷ 3543
1810 (1 ^{er} avril)	Fête pour le mariage de l'empereur	Programme : parade, messes suivies de <i>Te Deum</i> en musique, manœuvres, distribution d'aumônes, dîner, banquet, illuminations, feu d'artifice, concert, bal, feu de joie et danses (le 2 avril)...	Arch. nat., F ⁷ 6514, F ⁷ 6516, AF IV/1680 Arch. comm. Valençay, 1 D 6, 3 D 1, 3 D 2, 4 D 1
1810 (30 mai)	Représentation par la troupe de Martin (opéra) et concert	Dans l'orangerie. Représentation de <i>Camille, ou le Souterrain</i> , suivie d'un concert dans les appartements des princes (ouverture et chœurs de <i>Blaise et Babet</i> , quatuor de <i>Ma Tante Aurore</i>)	BnF, ms. fr. 6596
1810	Représentation de deux opéras par des acteurs de la ville de Bourges	Dans l'orangerie. Représentations de <i>Gulistan</i> et du <i>Tonnelier</i>	<i>Mémoires de Fleury de la Comédie française</i>

FÊTES ET SPECTACLES A VALENÇAY AU TEMPS DES PRINCES D'ESPAGNE

1810 (5 juillet)	Arrivée de Henri Dupont, directeur de spectacle de Paris		Arch. nat., F ^o 3543
1810 (27 juillet)	Arrivée de Hubert François Mennecier, artiste d'agilité		Arch. nat., F ^o 3543
1810 (15 août)	Fête de l'empereur	Parade, messes et <i>Te Deum</i> en musique, manœuvres, dîner, banquet, cirque dans la seconde cour avec exercices d'écuyers (dont un par un cerf, pantomime et simulacre de passage du pont d'Arcole), feu d'artifice, illuminations, concert dans les appartements	BnF, ms. fr. 6596 Arch. nat., F ^o 3543, F ^o 6514, F ^o 6516
1810 (25 août)	Fête de l'impératrice	Salves, parade, messe, manœuvres, dîner en musique, banquet, promenade, représentations d' <i>Aline reine de Golconde</i> et du <i>Nouveau Don Quichotte</i> , feu d'artifice, illuminations	BnF, ms. fr. 6596
1810 (29 novembre)		Martin, directeur des spectacles, a écrit pour savoir s'il devait venir avec sa troupe, mais on lui a répondu de ne pas venir	Arch. nat., F ^o 6516
1810 (8 décembre)	Arrivée de Jean-Joseph Boulanger, chanteur de Paris		Arch. nat., F ^o 3543
1810 (31 décembre)	Arrivée de Charles Bochsa et de Joseph Becquet, musiciens	Venus pour se produire devant les princes	Arch. nat., F ^o 3543, F ^o 6516
1811 (9 juin)	Fête pour la naissance du roi de Rome	Salves, cloches, messe et <i>Te Deum</i> , feu de joie, feu d'artifice, danses publiques, illuminations	Arch. nat., F ^o 6514 Arch. comm. Valençay, 1 D 7, 4 D 1
1811 (25 août)	Fête de l'impératrice ?	[Compte rendu sans date d'après un compte rendu raturé et surchargé de la fête de 1810]	Arch. nat., F ^o 6514
1811 (2 septembre)	Concert au château	2 musiciens de Blois et 2 de Châteauroux	Arch. nat., F ^o 6514
1812 (19-21 janvier)	Séjour de Jacques Meideck, musicien de Châteauroux		Arch. nat., F ^o 3543
1812 (21 janvier)	Louis-Joseph Mahyer, de Paris, physicien		Arch. nat., F ^o 6519
1812 (20-21 mars)	Séjour de Jacques Meideck, musicien de Châteauroux		Arch. nat., F ^o 3543
1812 (30 mai)	Fête du prince [Ferdinand]	Feu d'artifice dans l'avant-cour et danses	Arch. nat., F ^o 6514
1812 (13 juin)	Fête du prince Antoine	[Simple mention dans la relation de la fête du prince Ferdinand]	Arch. nat., F ^o 6514
1812 (5 août)	Spectacle de tableaux mouvants	Trois représentations à partir du 5 août, données par un peintre et un artiste/mécanicien nommé Auguste	Arch. nat., F ^o 6514
1812 (15 août)	Fête de l'empereur	«Aucunement» fêtée (revue de troupes et quelques salves d'artillerie)	Arch. nat., F ^o 6514
1812 (4 novembre)	Fête du prince Charles	Feu d'artifice et concert	Arch. nat., F ^o 6514
1812 (31 décembre)	Anniversaire du prince Antoine	Feu d'artifice, cérémonie, concert, expériences de physique	Arch. nat., F ^o 6514
1813 (1 ^{er} janvier)	Nouvelle année	Cercle dans le grand salon	Arch. nat., F ^o 6514
1813 (30 mai)	Fête du prince Ferdinand		Arch. nat., F ^o 6514
1813 (13 juin)	Fête du prince Antoine	Même étiquette que pour les autres fêtes des princes. Venue du préfet de l'Indre	Arch. nat., F ^o 6514
1813 (15 août)	Fête de l'empereur	« Rien [...] d'extraordinaire ». Passage en revue et défilé de la garnison, qui assiste ensuite au <i>Te Deum</i> à l'église	Arch. nat., F ^o 6514

FÊTES ET SPECTACLES A VALENÇAY AU TEMPS DES PRINCES D'ESPAGNE

1813 (14 octobre)	Anniversaire du prince Ferdinand	Cercle dans le grand salon et concert	Arch. nat., F ^o 6514
1813 (14 ? octobre-15 novembre)	Concert quatre fois par semaine de 8 h 30 à 10 h.		Arch. nat., F ^o 6514

Les Cahiers de Valençay

- 01 *La salle des Trésors du château de Valençay: histoire de la collection des effets personnels de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord. — Anne GERARDOT (2019).*
- 02 *La musique au château de Valençay sous le Premier Empire. — Hervé AUDEON (2019).*
- 03 *L'exil des chefs-d'œuvre du Louvre: le dépôt d'œuvres d'art au château de Valençay durant la Seconde Guerre mondiale. — Manon BEULAY (2019).*
- 04 *Les Estampes, seigneurs de Valençay, XV^e-XVIII^e siècles. — Anne GERARDOT (2019).*
- 05 *Léonard, Machiavel et Talleyrand: un portrait de Nicolas Machiavel par Léonard de Vinci au château de Valençay? — Anne GERARDOT (2019).*
- 06 *Fêtes et spectacles à Valençay au temps des princes d'Espagne (1808-1815) — Hervé AUDEON et Anne GERARDOT (2020).*
- 07 *La construction du théâtre du château de Valençay (1819-1820): de l'édification à 1829 — Hervé AUDEON et Anne GERARDOT (2020).*
- 08 *Théâtre et musique au château de Valençay (1816-1898) — Hervé AUDEON et Anne GERARDOT (à paraître).*
- 09 *Les horloges du château de Valençay — Jérôme DESCOUX (2020).*
- 10 *La vente du château de Valençay à John Law (1719-1722) — Patrick DE VILLEPIN (2020)*

Tous les numéros des Cahiers de Valençay peuvent être gratuitement téléchargés
sur le site du château de Valençay
www.chateauvalencay.fr

Les Cahiers de Valençay sont une publication
du Syndicat mixte du château de Valençay
Président : Claude Doucet
2, rue de Blois
36600 Valençay

Directrice de publication : Sylvie Giroux
Directrice de collection : Anne Gérardot

Dépôt légal : septembre 2020
Réédition : décembre 2021

ISSN : 2727-0297 (en ligne) / 2740-1952 (imprimé)

